



# LES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES QUARTIERS "POLITIQUE DE LA VILLE"

ETUDE STATISTIQUE EXPLORATOIRE

Février 2018

**cget**  
Commissariat  
général  
à l'égalité  
des territoires

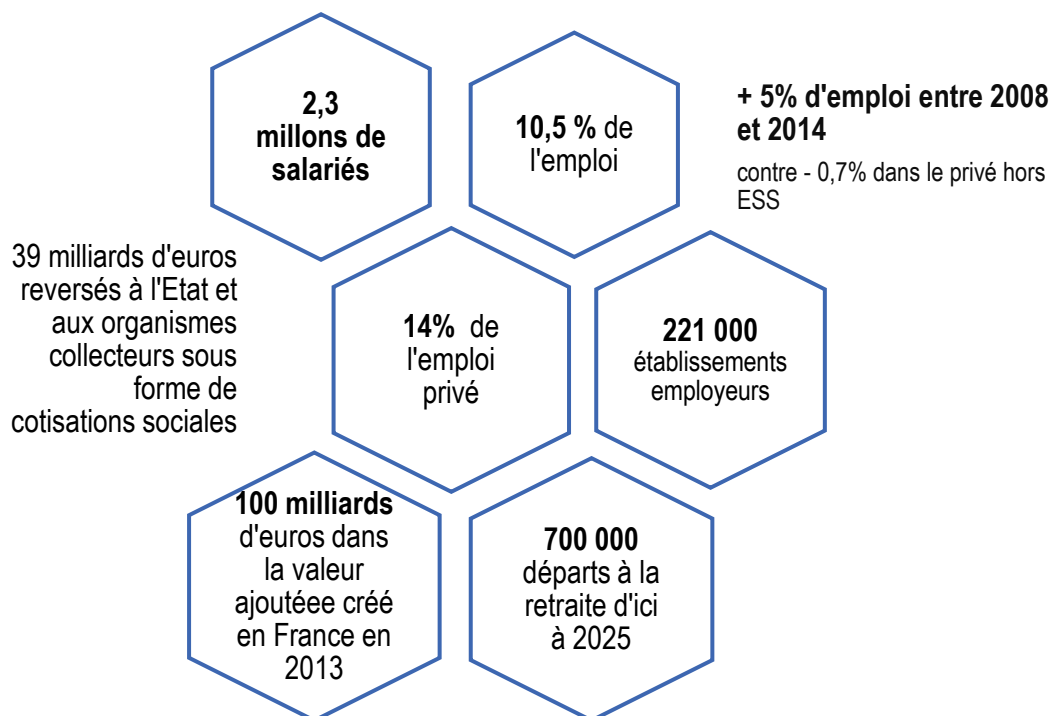
**cn**  
**cress**  
Conseil National  
des Chambres Régionales  
de l'Economie Sociale  
et Solidaire

## Table des matières

|  |                  |
|--|------------------|
| <b><u>INTRODUCTION</u></b>   | <b><u>2</u></b>  |
| <b><u>ETAT DES LIEUX NATIONAL : CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES DE L'ESS DANS LES QPV</u></b> | <b><u>3</u></b>  |
| <b><u>ETUDES DE CAS REGIONALES</u></b>   | <b><u>8</u></b>  |
| <u>BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE</u>   | <u>8</u>         |
| <u>CENTRE-VAL DE LOIRE</u>   | <u>13</u>        |
| <u>ÎLE-DE-FRANCE</u>   | <u>19</u>        |
| <u>PAYS DE LA LOIRE</u>  | <u>25</u>        |
| <u>PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR</u>  | <u>30</u>        |
| <b><u>CONCLUSION</u></b>   | <b><u>35</u></b> |
| <b><u>LIMITES ET PISTES DE TRAVAIL</u></b>   | <b><u>36</u></b> |
| <b><u>METHODOLOGIE</u></b>   | <b><u>37</u></b> |

# INTRODUCTION

L'économie sociale et solidaire représente en France plus de 2,3 millions de salariés, soit 10,5% des emplois<sup>1</sup>. Avec 164 000 entreprises et plus de 221 000 établissements employeurs, l'ESS a continué à se développer ces 10 dernières années, et à créer des emplois malgré un contexte de crise économique. Les entreprises de l'ESS sont présentes dans la plupart des secteurs d'activité, les principaux étant l'action sociale (60% des emplois de ce secteur sont portés par l'ESS), les sports et loisirs (56%), les activités financières et d'assurance (30%), les arts et spectacle (26%) et l'enseignement (18%).



Longtemps inexplorée, l'observation de l'ESS à un niveau infra-communal est désormais accessible via l'analyse et l'exploitation de la liste des entreprises de l'ESS<sup>2</sup>. Un partenariat inédit entre le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET, qui pilote la politique de la ville) et le réseau des CRESS permet cette année d'éclaircir les liens entre ESS et quartiers « politique de la ville » (QPV)<sup>3</sup>. Nous présentons dans ce document de travail les premiers résultats.

L'hypothèse de départ est que les entreprises de l'ESS, à travers leur ancrage territorial, leur utilité sociale revendiquée, leur présence dans l'insertion par l'activité économique et la lutte contre l'exclusion, mais aussi des secteurs comme la médiation sociale, l'animation socio-culturelle, le sport etc. ont a priori un rôle important dans les quartiers prioritaires, que ce soit dans leur vie économique (emplois, services, commerces...) ou dans le développement de leur cohésion sociale.

Ainsi, après avoir dressé un tableau national des spécificités des entreprises de l'ESS dans les QPV, l'étude propose une analyse affinée de la thématique sur cinq territoires régionaux.

<sup>1</sup> Données issues de *l'Atlas commenté de l'ESS 2017*, Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, Hors-Série Juris Editions

<sup>2</sup> Issue du fichier SIRENE de l'INSEE, la publication de la liste des entreprises de l'ESS par le réseau des CRESS est une disposition prévue dans la Loi relative à l'ESS de juillet 2014. Pour plus d'informations, voir le site <http://liste-entreprises.cncres.org/>

<sup>3</sup> Les QPV sont définis sur la base d'un indicateur unique : l'écart de revenu des habitants par rapport au revenu médian du territoire national (pondéré par le revenu de l'aire urbaine), le tout calculé à une maille fine de 200 m/200 m.

# ETAT DES LIEUX NATIONAL : CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES DE L'ESS DANS LES QPV

Sur plus de 213 000 établissements employeurs de l'ESS en France métropolitaine, il en ressort que 9988 (4,7% du total) sont situés dans un quartier « politique de la ville ».

Dans plusieurs régions, le taux d'établissements de l'ESS implantés en QPV est nettement supérieur à la moyenne nationale, c'est le cas pour Provence-Alpes-Côte-D'azur (9,7% des établissements ESS de la région sont en QPV), Hauts-de-France (7,8%), Île-de-France (6,3%) et Occitanie (6,1%) ».

Concernant ces régions, on remarque plusieurs caractéristiques communes :

- ▶ elles concentrent une grande partie de la population « Politique de la ville » métropolitaine : un tiers pour l'Île-de-France, plus de 10% pour les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte-D'azur ;
- ▶ elles comptent le plus grand nombre de quartiers « politique de la ville » : 272 pour l'Île-de-France, 199 pour les Hauts-de-France et 128 pour Provence-Alpes-Côte-D'azur ;
- ▶ elles présentent des indicateurs « ESS » plutôt faibles et/ou en dessous des moyennes nationales : part des établissements ESS en dessous de 9,6%, nombre d'établissements ESS pour 1000 habitants en dessous de 3,3%.

Si on exclut du périmètre d'étude l'Île-de-France, on obtient 181 551 établissements employeurs de l'ESS en France métropolitaine : 7 947, soit 4,3% du total, sont situés dans un quartier « politique de la ville » et 22 811, soit 12,8% du total, sont situés dans une zone de moins de 300 mètres autour d'un QPV. La spécificité de l'Île-de-France en matière de « concentration » des QPV tire donc légèrement vers le haut les chiffres concernant les établissements ESS de la France entière.

L'analyse territoriale, qui reste à affiner, montre par ailleurs que dans certains EPCI, notamment de Seine-Saint-Denis, de Haute-Garonne ou du Gard, le taux d'établissements de l'ESS situés en QPV peut atteindre jusqu'à 60%.

**Tableau 1 : Principaux indicateurs sur l'ESS dans les quartiers « politique de la ville »**

| Région                             | Economie Sociale et Solidaire |  |              |   |             | Secteur Marchand non agricole | Economie Sociale et Solidaire - Autres Indicateurs régionaux |  |
|------------------------------------|-------------------------------|--|--------------|---|-------------|-------------------------------|--|--|
|                                    | Nombre total d'étab. ESS      | Nombre et part d'étab. ESS situés dans la zone tampon 300m |              | Nombre et part d'étab. ESS strictement en QPV |             | % étab. en QPV                | Poids des étab. ESS / Ens. des étab. de la région            | Nombre d'étab. ESS pour 1000 habitants |
| Auvergne-Rhône-Alpes               | 28 424                        | 3 252  | 11,4%        | 854   | 3,0%        | 2,4%                          | 10,0%  | 3,6                                    |
| Bourgogne-Franche-Comté            | 10 203                        | 901  | 8,8%         | 303   | 3,0%        | 1,9%                          | 10,4%  | 3,6                                    |
| Bretagne                           | 13 272                        | 742  | 5,6%         | 226   | 1,7%        | 0,9%                          | 11,9%  | 4,0                                    |
| Centre-Val de Loire                | 9 026                         | 862  | 9,6%         | 258   | 2,9%        | 2,3%                          | 11,0%  | 3,5                                    |
| Corse                              | 1 053                         | 152  | 14,4%        | 25  | 2,4%        | 2,0%                          | 6,7%   | 3,2                                    |
| Grand Est                          | 16 653                        | 2 196  | 13,2%        | 781   | 4,7%        | 3,4%                          | 9,1%   | 3,0                                    |
| Hauts-de-France                    | 15 249                        | 3 224  | 21,1%        | 1 185   | 7,8%        | 6,6%                          | 9,8%   | 2,5                                    |
| Île-de-France                      | 32 193                        | 6 559  | 20,4%        | 2 041   | 6,3%        | 5,7%                          | 7,3%   | 2,7                                    |
| Normandie                          | 10 899                        | 1 035  | 9,5%         | 358   | 3,3%        | 2,1%                          | 10,0%  | 3,3                                    |
| Nouvelle-Aquitaine                 | 22 132                        | 2 056  | 9,3%         | 654   | 3,0%        | 2,1%                          | 10,1%  | 3,7                                    |
| Occitanie                          | 22 416                        | 3 561  | 15,9%        | 1 375   | 6,1%        | 5,3%                          | 10,7%  | 3,8                                    |
| Pays de la Loire                   | 16 181                        | 1 148  | 7,1%         | 377   | 2,3%        | 1,6%                          | 12,7%  | 4,3                                    |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur         | 16 043                        | 3 682  | 23,0%        | 1 551   | 9,7%        | 6,2%                          | 8,3%   | 3,2                                    |
| <b>Total France métropolitaine</b> | <b>213 744</b>                | <b>29 370</b>  | <b>13,7%</b> | <b>9 988</b>                                  | <b>4,7%</b> | <b>4,1%</b>                   | <b>9,6%</b>  | <b>3,3</b>                             |

Source : CGET/Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE SIRENE 2016

29 370 établissements de l'ESS (13,7% du total) sont situés dans une zone de moins de 300 mètres autour d'un quartier « politique de la ville »<sup>4</sup>. Cette forte concentration des établissements de l'ESS dans la zone tampon plutôt que dans le périmètre strict, peut s'expliquer de plusieurs manières :

- ▶ Explication conjoncturelle : le changement du périmètre des QPV explique une grande partie de cette concentration ;
- ▶ Explication historique : Les sièges des établissements, plus anciens, sont implantés au cœur des quartiers prioritaires, tandis que, en se développant, l'activité se déplace aux alentours du quartier ;
- ▶ Explication sectorielle : les établissements de l'ESS strictement au sein des QPV sont proportionnellement plus sur l'action sociale, c'est-à-dire des activités au plus proche des habitants (lien social, insertion, hébergement...) ; tandis que les établissements de l'ESS situés dans la zone tampon sont relativement plus sur les sports et loisirs, l'enseignement et les activités financières et d'assurance, c'est-à-dire des secteurs qui comptent traditionnellement un très grand nombre d'établissements.

La répartition par catégorie juridique de ces établissements reprend globalement les grandes lignes de force de l'ESS, mais l'on note cependant une surreprésentation des associations et une forte sous-représentation des coopératives : ainsi 89% des établissements ESS en QPV sont des associations (contre 83% pour l'ensemble des établissements ESS), 6,9% des coopératives (contre 12% pour l'ensemble de l'ESS), 3,3% des mutuelles, et 0,6% des fondations.

Cette particularité est légèrement atténuée sur le périmètre « zone tampon », puisqu'on y retrouve en proportion un peu moins d'associations, et légèrement plus de coopératives et de mutuelles : l'explication sectorielle (voir plus haut) prend ici tout son sens, puisque le secteur des activités

<sup>4</sup> Dans le reste du document, ce niveau géographique est appelé « zone tampon 300 mètres » : le périmètre de l'analyse est délibérément élargi autour du périmètre strict des QPV (voir méthodologie).

financières et d'assurance, relativement plus représenté dans la zone tampon, compte essentiellement des coopératives et mutuelles.

**Tableau 2 : Répartition des établissements de l'ESS par catégorie juridique**

| Catégorie juridique | Zone tampon 300m        |             | Périmètre strict        |             |
|---------------------|-------------------------|-------------|-------------------------|-------------|
|                     | Nombre d'établissements | Part        | Nombre d'établissements | Part        |
| Association         | 25 469                  | 86,7%       | 8 907                   | 89,2%       |
| Coopérative         | 2 304                   | 7,8%        | 687                     | 6,9%        |
| Fondation           | 211                     | 0,7%        | 55                      | 0,6%        |
| Mutuelle            | 1 384                   | 4,7%        | 338                     | 3,3%        |
| Société commerciale | 2                       | 0%          | 1                       | 0%          |
| <b>Total</b>        | <b>29 370</b>           | <b>100%</b> | <b>9 988</b>            | <b>100%</b> |

Source : CGET/Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE SIRENE 2016

La répartition des établissements de l'ESS en QPV par secteur d'activité présente quelques particularités :

- ▶ Une forte spécialisation dans le secteur de l'action sociale : 19,4% pour la zone tampon, 21,7% pour le périmètre strict. Au national, ces établissements ne représentent que 15,3% des établissements de l'ESS ; dans une moindre mesure, cette tendance se vérifie dans le secteur des Arts et spectacles ;
- ▶ Un plus grand nombre d'établissements non classés<sup>5</sup> : 25% et 29,1%, contre 21,4% pour l'ensemble des établissements ESS ;
- ▶ Une moindre part des sports et loisirs, de l'enseignement, et des activités financières et d'assurance.

**Tableau 3 : Répartition des établissements de l'ESS par secteur d'activité**

| Secteur d'activité                   | Zone tampon 300m | Périmètre strict | Ensemble des établissements ESS en France |
|--------------------------------------|------------------|------------------|---|
| Action sociale                       | 19,4%            | 21,7%            | 15,3%                                     |
| Sports et Loisirs                    | 12,5%            | 11,2%            | 16,4%                                     |
| Arts et spectacles                   | 11,5%            | 10,8%            | 10,0%                                     |
| Enseignement                         | 8,7%             | 7,2%             | 9,5%                                      |
| Activités financières et d'assurance | 8,7%             | 6,9%             | 9,7%                                      |
| Soutien aux entreprises              | 4,6%             | 3,7%             | 6,9%                                      |
| Activités diverses                   | 2,9%             | 3,0%             | 2,7%                                      |
| Santé                                | 2,9%             | 2,5%             | 2,2%                                      |
| Hébergement et restauration          | 1,6%             | 2,0%             | 1,8%                                      |
| Commerce                             | 1,4%             | 1,2%             | 2,3%                                      |
| Industrie + Construction             | 0,6%             | 0,5%             | 1,0%                                      |
| Agriculture, sylviculture et pêche   | 0,1%             | 0,1%             | 0,8%                                      |
| Non classé                           | 25,0%            | 29,1%            | 21,4%                                     |
| <b>Total général</b>                 | <b>100,0%</b>    | <b>100,0%</b>    | <b>100,0%</b>                             |

Source : CGET/Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE SIRENE 2016

<sup>5</sup> Cette catégorie des « non classés » regroupe des associations qui n'ont pas pu être rattachées à un secteur d'activité particulier au moment de leur immatriculation dans le fichier SIRENE. D'expérience, l'activité de ces structures relève pour une grande part de l'action sociale, de la culture, de l'enseignement et de la santé.

En analysant le détail des codes d'activité (APE), il apparaît que les établissements de l'ESS de l'action sociale implantés dans un QPV (périmètre strict) se situent essentiellement sur l'action sociale sans hébergement (insertion, accompagnement social et professionnel...) et, dans une moindre mesure, sur l'accueil de jeunes enfants (crèches, garderies...). Ainsi, l'ESS répond concrètement à deux besoins essentiels de ces quartiers :

- ▶ Le besoin d'accompagnement d'une population globalement plus fragile et plus touchée par la pauvreté ;
- ▶ Le besoin de structures d'accueil de jeunes enfants d'une population plus jeune et à la natalité forte.

Enfin, comparé au reste du secteur privé, l'ESS semble être de manière générale mieux implantée dans les quartiers prioritaires, car 4,7% des établissements de l'ESS y sont présents, contre seulement 4,1% des établissements privés hors ESS<sup>6</sup>. Les écarts les plus importants sont à noter pour les grandes régions « politique de la ville » comme Provence Alpes Côte d'Azur (3,5 points d'écart), Hauts de France (1,2 point), mais aussi pour d'autres territoires comme la région Grand-Est par exemple (1,3 point d'écart).

**Tableau 4: Répartition par région des établissements de l'ESS**

| Région                      | Etablissements ESS à moins de 300m d'un QP | Etablissements ESS strictement en QP | Ensemble des établissements de l'ESS |
|-----------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Auvergne-Rhône-Alpes        | 11,1%                                      | 8,6%                                 | 13,3%                                |
| Bourgogne Franche-Comté     | 3,1%                                       | 3,0%                                 | 4,8%                                 |
| Bretagne                    | 2,5%                                       | 2,3%                                 | 6,2%                                 |
| Centre-Val de Loire         | 2,9%                                       | 2,6%                                 | 4,2%                                 |
| Corse                       | 0,5%                                       | 0,3%                                 | 0,5%                                 |
| Grand Est                   | 7,5%                                       | 7,8%                                 | 7,8%                                 |
| Hauts-de-France             | 11,0%                                      | 11,9%                                | 7,1%                                 |
| Île-de-France               | 22,3%                                      | 20,4%                                | 15,1%                                |
| Normandie                   | 3,5%                                       | 3,6%                                 | 5,1%                                 |
| Nouvelle-Aquitaine          | 7,0%                                       | 6,5%                                 | 10,4%                                |
| Occitanie                   | 12,1%                                      | 13,8%                                | 10,5%                                |
| Pays de la Loire            | 3,9%                                       | 3,8%                                 | 7,6%                                 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur  | 12,5%                                      | 15,5%                                | 7,5%                                 |
| Total France métropolitaine | 100,0%                                     | 100,0%                               | 100,0%                               |

Source : CGET/Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après INSEE SIRENE 2016

#### Quelques éléments de synthèse à ce stade :

La géographie des établissements de l'ESS dans les quartiers prioritaires fait apparaître des spécificités.

Les grandes régions ESS traditionnelles (Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie) ne sont pas celles qui ressortent lorsqu'on étudie l'ESS dans les quartiers prioritaires. En revanche, on constate un poids très important de l'ESS dans les régions où la politique de la ville est importante, que ce soit en nombre de QPV ou en nombre d'habitants dans les QPV : Ile-de-France, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce sont aussi dans ces régions que l'on constate une meilleure implantation de l'ESS par comparaison au reste du privé hors ESS.

Une forte présence des établissements associatifs et très peu de coopératives.

Une spécialisation notable sur les secteurs de l'action sociale et des arts et spectacles, en revanche, un moindre poids des sports et loisirs, de l'enseignement et des activités financières et d'assurance.

<sup>6</sup> Attention toutefois, cette comparaison ne se fait pas à périmètre strictement comparable, car les données pour le privé hors ESS excluent le champ agricole, ce qui n'est pas le cas pour celles de l'ESS.



# ETUDES DE CAS REGIONALES

Retrouvez dans les pages suivantes les analyses régionales spécifiques.

## BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

### POLITIQUE DE LA VILLE ET ESS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

La région Bourgogne-Franche-Comté compte 10 029 établissements employeurs de l'ESS, soit 10,4% de l'ensemble de l'économie régionale. En ce qui concerne les effectifs salariés, l'ESS rassemble 103 585 postes, soit 11,7% de l'ensemble des effectifs salariés sur le territoire.

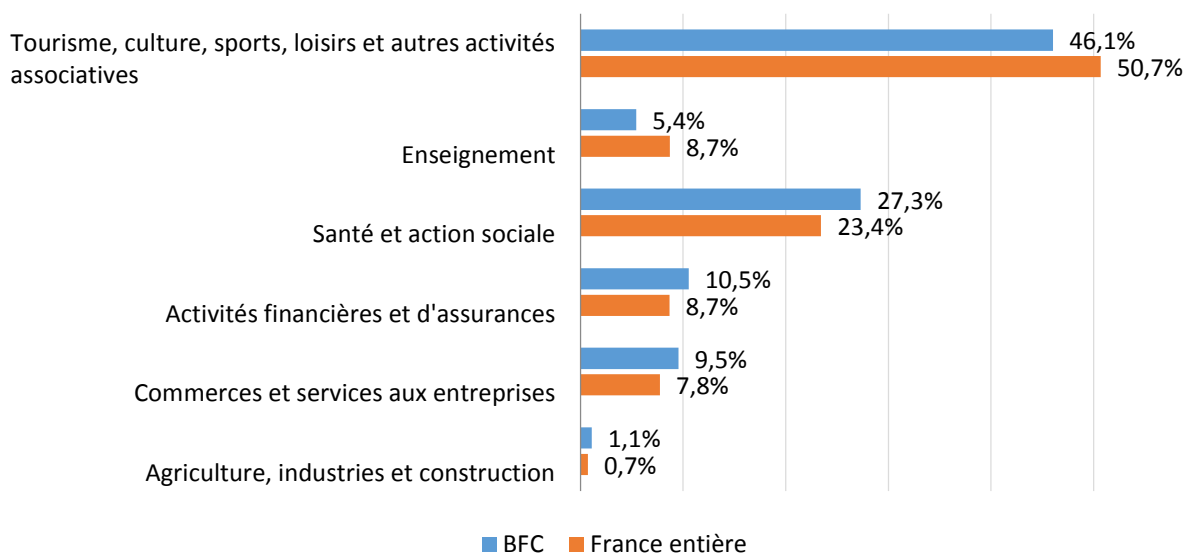
Sur l'ensemble de cette même région, on dénombre 56 Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Ces quartiers concentrent 303 établissements employeurs de l'ESS dont l'adresse est située strictement à l'intérieur du zonage des QPV : ils représentent 3% des établissements employeurs de l'ESS de la région.

Ainsi, comparée à l'ensemble du champ marchand hors agriculture, l'ESS apparaît comme bien implantée dans ces quartiers : en effet, seulement 1,9% des établissements hors ESS sont situés dans les QPV.

En élargissant le périmètre d'observation à un rayon de 300 mètres autour du zonage des QPV<sup>7</sup>, la présence de l'ESS près de ces quartiers se confirme : ce sont 901 établissements employeurs de l'ESS qui sont situés dans ou à proximité des QPV, soit 8,8% des établissements ESS de la région.

**Graphique 1 : Répartition des établissements de l'ESS localisés à l'intérieur et à moins de 300 mètres d'un QPV par secteur d'activités<sup>8</sup>**



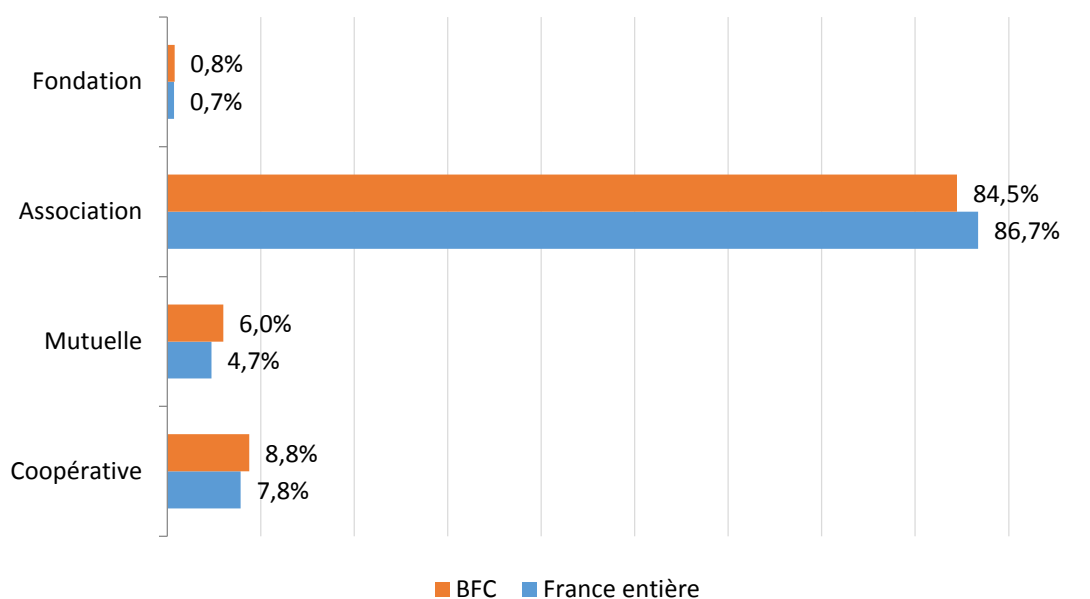
Source : CGET/ORESS – CRESS Bourgogne-Franche-Comté, d'après INSEE – SIRENE 2016

<sup>7</sup> Voir méthodologie.

<sup>8</sup> La nomenclature des secteurs d'activité présentée ici est volontairement très agrégée afin de proposer une lecture synthétique de la répartition des établissements situés à proximité des QPV. Cette répartition est en effet caractérisée par l'importance des activités culturelles, sportives, de loisirs, ainsi que des autres activités associatives. Ces activités renvoient à la notion d'éducation populaire, champ essentiel du monde associatif et de l'ESS.

Les établissements de l'ESS situés à l'intérieur et à proximité des QPV en Bourgogne-Franche-Comté se retrouvent, pour près de la moitié, dans les secteurs liés à l'éducation populaire (tourisme, culture, sports, loisirs et autres activités associatives), ce qui est un peu plus faible que la moyenne nationale. En revanche, un quart de ces établissements développent leur activité dans les secteurs de l'action sociale et de la santé, ce qui est légèrement plus élevé qu'au niveau national. Globalement, dans la région, les établissements de l'ESS à l'intérieur et à moins de 300 mètres des QPV se retrouvent dans les mêmes secteurs d'activité que ceux sur l'ensemble du territoire français.

**Graphique 2 : Répartition des établissements de l'ESS localisés à l'intérieur et à moins de 300 mètres d'un QPV par famille juridique de l'ESS**



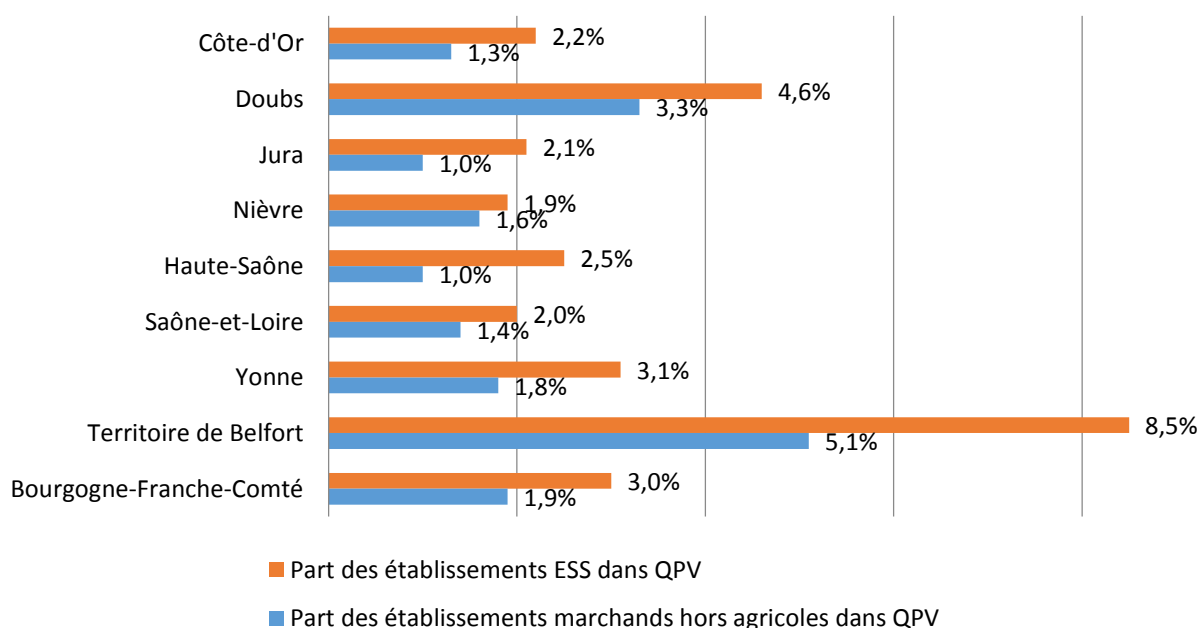
Source : CGET/ORESS – CRESS Bourgogne-Franche-Comté, d'après INSEE – SIRENE 2016

La répartition par famille des établissements de l'ESS dans les QPV fait apparaître une forte dominante associative, au niveau régional comme au niveau national : mais si beaucoup d'associations, en Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs, sont situées dans les QPV, la situation est identique en dehors de ces quartiers, où l'ESS est aussi majoritairement associative.

## UNE IMPLANTATION DES ETABLISSEMENTS DE L'ESS A PROXIMITE DES QPV RELATIVEMENT FORTE DANS LES DEPARTEMENTS

En déclinant l'analyse sur les 8 départements de la région, il est possible de rendre compte de la teneur du lien entre ESS et QPV, en particulier dans les territoires fortement urbanisés.

**Graphique 3 : Répartition des établissements employeurs de l'ESS et hors-ESS dans les QPV par département**



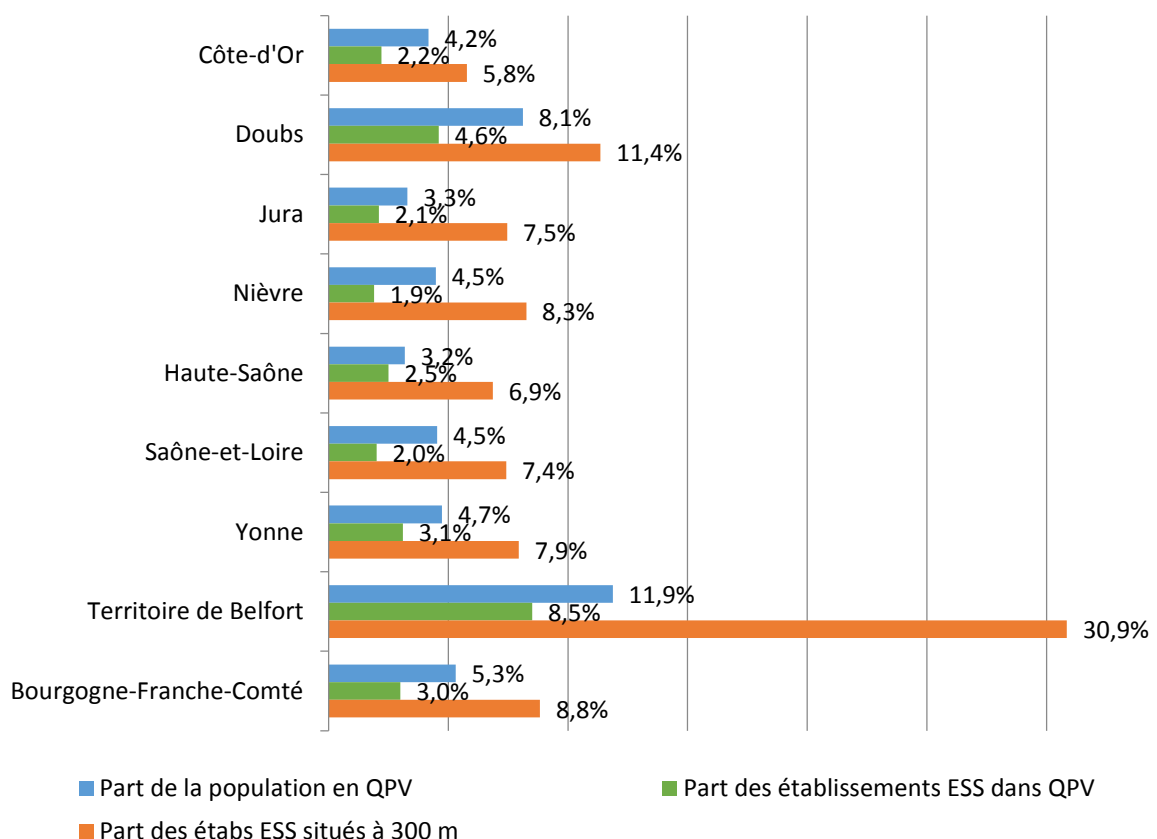
Source : CGET/ORESS – CRESS Bourgogne-Franche-Comté, d'après INSEE – SIRENE 2016

L'ESS est mieux implantée dans les QPV que les établissements hors ESS : dans tous les départements, la part des structures de l'ESS situées dans les QPV est supérieure à celle du secteur marchand hors agriculture. L'écart est d'autant plus marquant pour le Territoire de Belfort (3,4 points).

Ces indicateurs peuvent être comparés au poids démographique que représentent les quartiers politiques de la ville en région. Globalement, la part de la population vivant dans ces quartiers en Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 5,3%<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Insee populations légales 2013.

**Graphique 4 : Répartition démographique et répartition des établissements de l'ESS dans les QPV (ou à moins de 300 mètres) par département**



Source : CGET/ORESS – CRESS Bourgogne-Franche-Comté, d'après INSEE – SIRENE 2016

En distinguant les établissements de l'ESS situés dans le périmètre strict des QPV et ceux localisés à moins de 300 mètres, on se rend compte que dans chaque département, la part des structures employeuses de l'ESS strictement situées dans les quartiers est inférieure au poids démographique des quartiers. En revanche, une fois les structures situées dans la zone-tampon de 300 mètres prises en compte, cette part devient à chaque fois supérieure : une part importante de l'ESS de la région est ainsi concentrée dans une bande de 300 mètres autour des QPV.

Il semblerait d'ailleurs que plus la part de la population dans les QPV est importante, plus celle des établissements de l'ESS situés à proximité des QPV augmente. C'est particulièrement vrai pour le Territoire de Belfort, où la part d'établissements de l'ESS situés à 300 mètres est trois fois plus haute que la part de la population dans les QPV (respectivement 30,9% contre 8,5%). Le cas du Territoire de Belfort est assez atypique, dans la mesure où il s'agit d'un département à forte dominante urbaine : comme le reste de l'économie, l'ESS est fortement concentrée dans l'agglomération belfortaine, alors que les QPV rassemblent une part importante de l'espace et de la population. Cela explique le poids important des établissements de l'ESS situés à proximité des QPV de cette agglomération.

## UNE IMPLANTATION DE L'ESS QUI DIFFERE SELON LES EPCI

**Tableau 5. EPCI ayant signé un contrat de ville**

| EPCI  | Département | Etablissements ESS à 300 m d'un QPV | Part des établissements ESS à 300m |
|---|-------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| CU Grand Dijon  | 21          | 112                                 | 10,1%                              |
| CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay | 21          | 5                                   | 3,2%                               |
| CA du Grand Besançon                                    | 25          | 151                                 | 18,1%                              |
| CA du Pays de Montbéliard                               | 25          | 67                                  | 20,7%                              |
| CC du Larmont   | 25          | 10                                  | 8,4%                               |
| CA Espace Communautaire Lons Agglomération              | 39          | 52                                  | 22,3%                              |
| CA du Grand Dole  | 39          | 16                                  | 10,1%                              |
| CC Haut-Jura Saint-Claude                               | 39          | 10                                  | 11,1%                              |
| CA de Nevers  | 58          | 60                                  | 19,0%                              |
| CC Loire et Nohain                                      | 58          | 6                                   | 12,0%                              |
| CA de Vesoul  | 70          | 30                                  | 12,3%                              |
| CC Val de Gray  | 70          | 3                                   | 5,4%                               |
| CC du Pays d'Héricourt                                  | 70          | 6                                   | 14,3%                              |
| CA de l'Auxerrois                                       | 89          | 42                                  | 11,1%                              |
| CC du Sénonais  | 89          | 31                                  | 21,1%                              |
| CC de l'Agglomération Migennoise                        | 89          | 21                                  | 39,6%                              |
| CC du Jovinien  | 89          | 6                                   | 16,7%                              |
| CA de l'Agglomération Belfortaine                       | 90          | 116                                 | 40,3%                              |

Source : CGET/ORESS – CRESS Bourgogne-Franche-Comté, d'après INSEE – SIRENE 2016

En Bourgogne-Franche-Comté, la part des établissements de l'ESS situés en proximité des QPV peut fortement varier d'un EPCI à l'autre : l'écart entre la Communauté d'Agglomération Beaune et celle de l'Agglomération Belfortaine peut être souligné (37,1 points). Elle semble dépendre principalement du poids que représentent les QPV dans les différentes agglomérations, à l'image du Territoire de Belfort.

### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

En ce qui concerne la relation entre établissements de l'ESS et QPV, la région Bourgogne-Franche-Comté ne dénote pas vis-à-vis des tendances observées au niveau national : on retrouve en effet une grande part de structures associatives au sein et autour des QPV, ainsi que des établissements principalement concentrés dans les secteurs de l'éducation populaire, de la santé et de l'action sociale.

La région Bourgogne-Franche-Comté témoigne de particularités marquées lorsque l'analyse est déclinée au plus fin des territoires : le cas du Territoire de Belfort montre que là où le tissu urbain et la démographie sont denses, les établissements de l'ESS sont fortement implantés à proximité des QPV.

## CENTRE-VAL DE LOIRE

### POLITIQUE DE LA VILLE ET ESS EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, 52 quartiers bénéficient de la politique de la ville<sup>10</sup> en Centre-Val de Loire. Ils sont répartis dans 19 EPCI signataires d'un contrat de ville et concernent 32 communes.

Sur le territoire régional, 6% de la population habitent un quartier politique de la ville, soit environ 157 000 personnes dont ¼ de moins de 15 ans. De plus, 78% des habitants des QPV sont peu ou pas diplômés et moins de 50% des habitants des quartiers en âge de travailler occupent un emploi avec une surreprésentation des emplois précaires (temps partiel, intérim).

Le revenu annuel moyen par habitant est de 8 800€, soit deux fois inférieur au revenu moyen annuel régional (19 200€) et inférieur à la moyenne métropolitaine dans les quartiers (9 600€).

Ainsi, les QPV en Centre-Val de Loire sont caractérisés par un nombre d'habitants peu élevé (50% des QPV abritent moins de 2000 habitants), une population plutôt jeune et connaissant de nombreuses difficultés, notamment en termes d'accès à l'emploi. La population de ces quartiers dispose de revenus faibles et les situations familiales peu favorables y sont surreprésentées.

Dans le même temps, la région Centre-Val de Loire dénombre 9 188 établissements employeurs de l'ESS, ce qui représente 11% des établissements employeurs de la région. En termes d'effectifs salariés, l'ESS rassemble 85 268 salariés, soit 10,6% de l'ensemble des effectifs salariés de la région.

### DES ETABLISSEMENTS DE L'ESS DAVANTAGE IMPLANTES A PROXIMITE DES QPV QU'EN LEUR SEIN

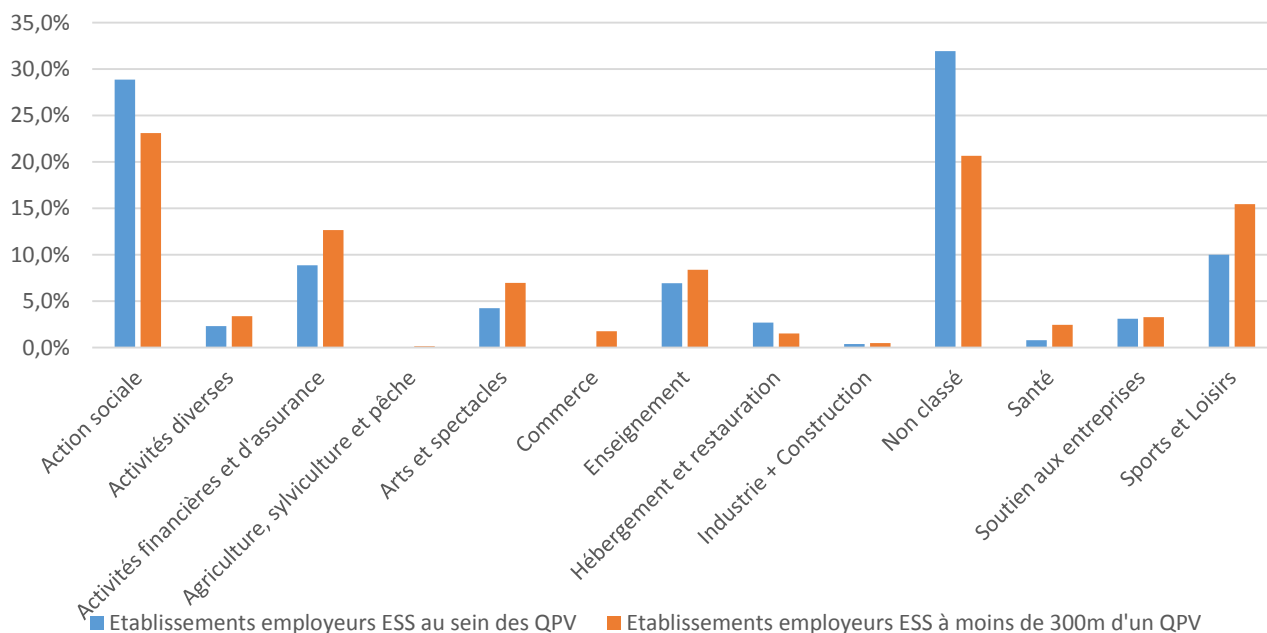
La région Centre-Val de Loire dénombre 258 établissements employeurs de l'ESS qui ont leur adresse située à l'intérieur du zonage des QPV. Cela représente 2,9% des établissements employeurs de l'ESS de la région, soit une part inférieure à celle de la France métropolitaine (4,7%).

Toutefois, les établissements employeurs de l'ESS peuvent agir sur les populations des QPV en étant implantés autour de ces derniers : avec un périmètre élargi à 300 mètres autour des QPV, la région Centre-Val de Loire recense 862 établissements employeurs ESS à l'intérieur et à proximité de ces quartiers, soit 9,6% de ses établissements employeurs contre 13,7% pour la France métropolitaine.

---

<sup>10</sup> Source : « Regards croisés sur la nouvelle politique de la ville et le renouvellement urbain en région Centre-Val de Loire : work in progress » Synthèse du 9 septembre 2016 – Villes au carré.

**Graphique 5. Répartition des établissements de l'ESS localisés dans un QPV (ou à moins de 300 mètres) par secteur d'activité**

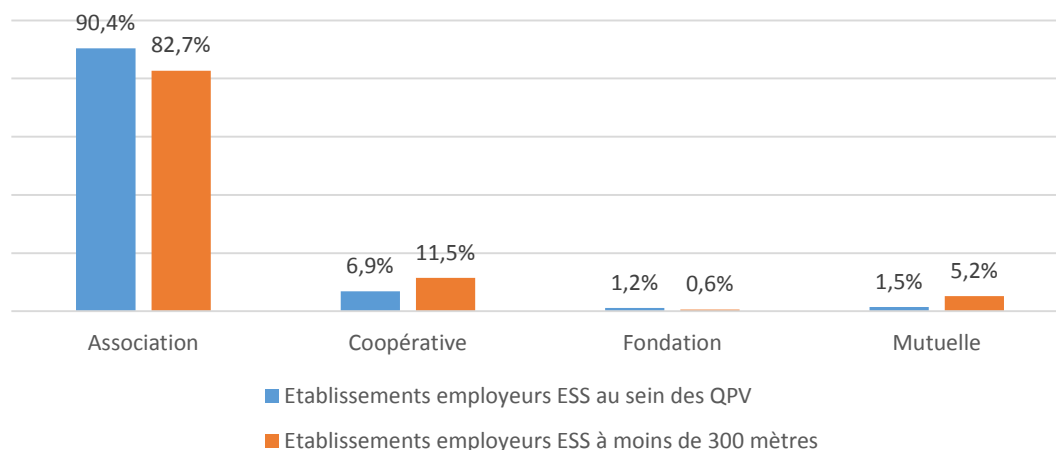


Source: CGET/ORESS – CRESS Centre Val de Loire, d'après INSEE – SIRENE 2016

En région Centre-Val de Loire, on constate que les établissements employeurs ESS localisés dans les QPV sont davantage représentés dans le secteur de l'action sociale (28,8%), les sports et loisirs (10%) ainsi que les activités financières et d'assurance (8,8%).

En regardant les établissements employeurs de l'ESS localisés à moins de 300 mètres d'un QPV, nous remarquons que ce sont les mêmes secteurs qui sont les plus représentés avec une part moins importante pour l'action sociale (23,1% des établissements employeurs ESS) mais supérieure pour le secteur des sports et loisirs (15,4%) et celui des activités financières et d'assurance (12,6%).

**Graphique 6. Répartition des établissements de l'ESS localisés dans un QPV (ou à moins de 300 mètres) par famille juridique de l'ESS**



Source: CGET/ORESS – CRESS Centre Val de Loire, d'après INSEE – SIRENE 2016

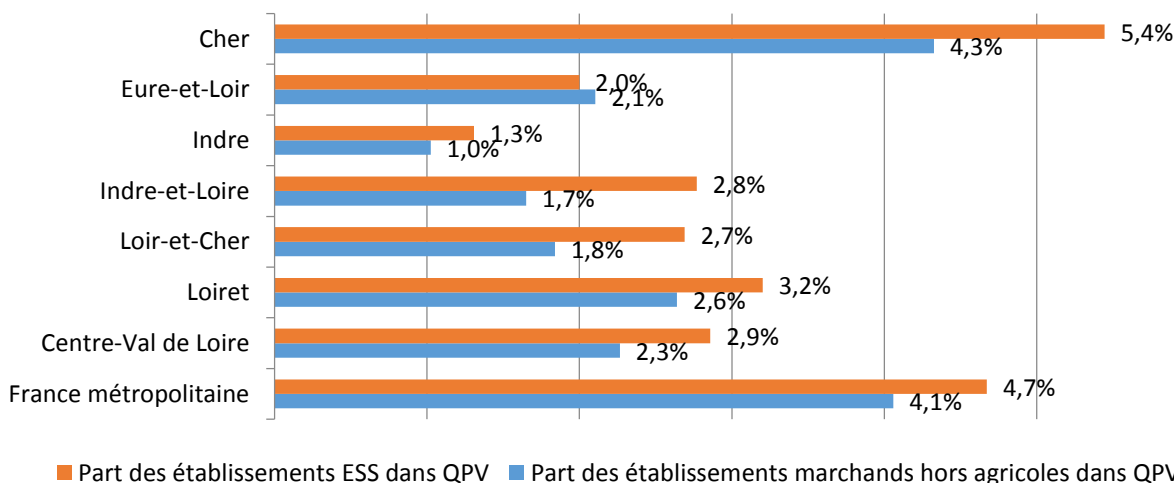
Sur la région Centre-Val de Loire, 90,4% des établissements employeurs de l'ESS localisés dans un QPV sont des associations, contre 82,7% dans la zone de 300 mètres autour des QPV.

En revanche, les coopératives représentent 11,5% des établissements employeurs de l'ESS localisés à moins de 300 mètres d'un QPV alors qu'elles ne sont que 6,9% dans les quartiers politiques de la ville.

## UNE PRESENCE DE L'ESS DANS LES QPV NUANCEE SELON LES DEPARTEMENTS

Si nous comparons la part des établissements ESS dans les QPV à la part des établissements marchands hors agricoles dans les QPV, nous pouvons constater que l'ESS est plutôt bien implantée dans les QPV de la région Centre-Val de Loire. En effet, en région comme dans les 7 départements, la part des établissements marchands hors agricoles implantés dans les QPV est inférieure à celle des établissements de l'ESS implantés dans les QPV.

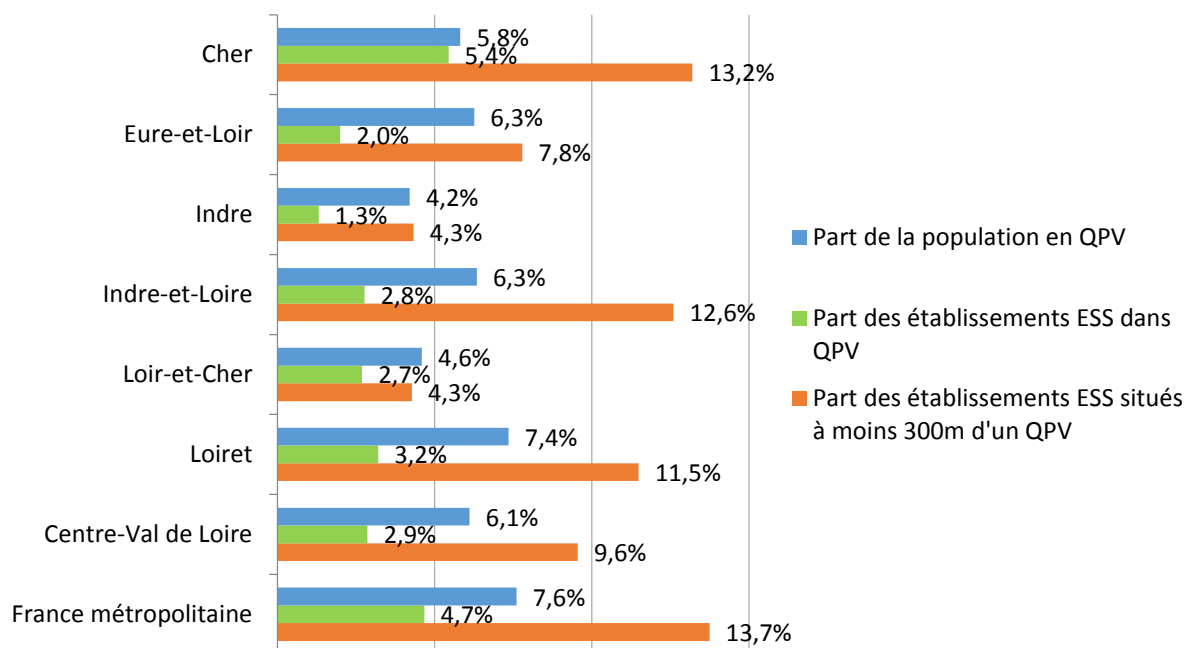
**Graphique 7. Répartition des établissements employeurs de l'ESS et hors-ESS dans les QPV**



Source : CGET/ORESS – CRESS Centre Val de Loire, d'après INSEE – SIRENE 2016

Si nous comparons par rapport à la part de la population en QPV, nous remarquons que pour la région ainsi que ses départements, le poids démographique des quartiers est plus fort que la part des établissements ESS dans les QPV. En revanche, la part de la population en QPV devient inférieure à celle de la part des établissements localisés à moins de 300 mètres d'un QPV, hormis dans le Loir-et-Cher.

**Graphique 8. Répartition démographique et répartition des établissements de l'ESS dans les QPV (ou à moins de 300 mètres) par département**





*Source : CGET/ORESS – CRESS Centre Val de Loire, d'après INSEE – SIRENE 2016*

On constate que le département du Cher recense la part la plus importante en matière d'établissements ESS localisés dans un QPV (5,4%). A contrario, le département de l'Indre n'en recense que 1,3%. Seuls les départements du Cher et du Loiret ont une part d'établissements employeurs ESS localisés en QPV supérieure à la moyenne régionale avec respectivement 5,4% et 3,2% contre 2,9%. Cela peut sembler paradoxal, car ce sont dans les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire que le poids des établissements employeurs de l'ESS est le plus prépondérant.

Le département du Cher recense 13,2% de ses établissements de l'ESS à moins de 300 mètres d'un QPV alors que l'Indre et le Loir-et-Cher en recensent 4,3%. En prenant en compte cette zone tampon, on constate que la part des établissements de l'ESS en Indre-et-Loire passe de 2,8% dans les QPV à 12,6% à moins de 300 mètres.

## DES DISPARITES D'IMPLANTATION MARQUEES PAR EPCI

**Tableau 6. Nombre et part des établissements employeurs ESS dans la zone-tampon par EPCI**

| EPCI                                      | Nombre établissements employeurs ESS dans EPCI | Nombre établissements employeurs ESS dans zone tampon du QPV | Part établissements employeurs ESS dans zone-tampon du QPV |
|---|--|--|--|
| CC Vierzon-Sologne-Berry                  | 100  | 55   | 55,0%  |
| CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.) | 132  | 52   | 39,4%  |
| CA Tours (Plus)                           | 1 076  | 274  | 25,5%  |
| CC du Dunois                              | 92   | 22   | 23,9%  |
| CC Cœur de France                         | 57   | 12   | 21,1%  |
| CA Orléans Val de Loire (Agglo)           | 1 007  | 159  | 15,8%  |
| CA du Pays de Dreux                       | 266  | 41   | 15,4%  |
| CA Bourges Plus                           | 387  | 59   | 15,2%  |
| CA Castelroussine                         | 318  | 39   | 12,3%  |
| CA Chartres Métropole                     | 435  | 48   | 11,0%  |
| CA de Blois Agglopolys                    | 445  | 41   | 9,2%   |
| CC du Val d'Amboise                       | 91   | 8  | 8,8%   |
| CC du Sullias                             | 43   | 3  | 7,0%   |
| CC du Romorantin et du Monestois          | 102  | 6  | 5,9%   |
| CC du Pays de Vendôme                     | 126  | 7  | 5,6%   |
| CC le Cœur du Pithiverais                 | 56   | 3  | 5,4%   |
| CC du Perche                              | 41   | 0  | 0,0%   |
| CC du Pays d'Issoudun                     | 12   | 0  | 0,0%   |
| CC Giennes                                | 17   | 0  | 0,0%   |

*Source : CGET/ORESS – CRESS Centre Val de Loire, d'après INSEE – SIRENE 2016*

En Centre-Val de Loire, la part des établissements de l'ESS situés à moins de 300 mètres d'un QPV peut évoluer très nettement selon les EPCI. En effet, majoritairement, la part est plus élevée dans les agglomérations comme la CA Montargoise et Rives du Loing avec 39,4% de ses établissements employeurs ESS qui sont localisés à moins de 300 mètres d'un QPV.

La CC Vierzon-Sologne-Berry fait figure d'exception où une forte concentration d'établissements employeurs ESS sont localisés dans la zone tampon (55% de ses établissements employeurs ESS). On remarque également que trois EPCI n'ont aucun établissement employeur de l'ESS situés à moins de 300 mètres d'un QPV (CC du Perche ; CC du Pays d'Issoudun et CC Giennes).



## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

En région Centre-Val de Loire, les établissements employeurs de l'ESS dans les quartiers sont moins représentés qu'au niveau national (2,9% contre 4,7%). C'est également le cas dans la zone tampon où ils représentent 9,6% des établissements employeurs contre 13,7% au niveau national.

Les établissements employeurs de l'ESS dans les secteurs d'activité créant du lien social sont plutôt bien représentés dans les QPV de la région. Les établissements employeurs de l'ESS de l'action sociale sont surreprésentés dans les QPV de région Centre-Val de Loire par rapport au niveau national (28,8% contre 21,7%). Concernant les sports et loisirs, ils sont légèrement moins représentés en région (10% contre 11,2%). Cependant, pour ce secteur, la part augmente de 5,4 points dans la zone tampon pour la région contre 1,3 point pour la France.

Par rapport à la France entière, la part des établissements employeurs de l'ESS dans le secteur des arts et spectacles dans les QPV est nettement moins représentée en région (4,2% contre 10,8%).

En matière d'établissements employeurs de l'ESS dans les QPV et dans la zone tampon par famille ESS, la région Centre-Val de Loire se démarque du niveau national par une part plus importante d'associations employeuses dans les QPV (90,4% contre 89,2%) ainsi qu'une part des coopératives employeuses dans la zone tampon nettement supérieure (11,5% contre 7,8% au national).

# ÎLE-DE-FRANCE

## LA POLITIQUE DE LA VILLE, UNE FORTE COMPOSANTE DU TERRITOIRE FRANCILIEN

L'Île-de-France compte 272 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) rassemblés dans 160 villes. Par rapport aux zonages précédents, 36 villes sortent du dispositif et 13 villes y font leur entrée. Les territoires sortants sont dits « en veille »<sup>11</sup>.

Aujourd'hui, 1,6 million de personnes vivent dans un QPV en Île-de-France, soit 13% de la population régionale. Plus de 30 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Géographiquement, les QPV sont répartis dans l'ensemble de la région, mais on peut observer une relative concentration dans sa partie nord<sup>12</sup>.

Parmi les territoires qui bénéficieront du développement des transports en commun dans la Métropole Grand Paris (MGP) se trouvent un grand nombre de QPV, dont une partie dépend de la politique de renouvellement urbain.

En 2012, le niveau de vie médian des habitants des QPV franciliens n'atteint que les deux tiers de celui des habitants des communes englobant ces quartiers. La part des ménages non imposés dans les QPV franciliens (53 %) dépasse largement celle observée en moyenne au sein de ces communes (27 %).

Le niveau de vie mensuel médian dans les QPV franciliens s'élève à 1 140 euros, soit 150 euros au-dessus du seuil de pauvreté, mais 710 euros au-dessous du niveau de vie médian de la région. Il correspond au seuil du niveau de vie en deçà duquel se trouvent les 20 % de franciliens les plus pauvres. Le niveau de vie médian des QPV franciliens est légèrement supérieur à celui des QPV de France métropolitaine (de 66 euros par mois), mais cet écart est peu significatif au regard du surcoût de la vie en Île-de-France – notamment celui du logement. Le taux de pauvreté dans les QPV franciliens (37 %) est également plus faible que dans l'ensemble des QPV métropolitains (42 %). Toutefois, sur ce critère, les QPV franciliens présentent, eux aussi, un fort contraste par rapport à leur environnement. À l'instar du niveau de vie médian, les revenus disponibles sont plus élevés dans les QPV franciliens qu'en province, en raison surtout d'une meilleure insertion de la population résidente sur le marché du travail (en particulier pour les femmes<sup>13</sup>).

## ESS ET QPV EN ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France, on compte 33 000 établissements employeurs de l'ESS, ce qui représente environ 7% des établissements employeurs de la région et 7% des salariés (390 000 salariés). Ces établissements se répartissent de manière inégale sur le territoire francilien, avec une présence forte dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, 2 041 établissements employeurs de l'ESS, soit 6,3% de l'ensemble des établissements de l'ESS en Île-de-France, sont situés dans un QPV. Avec un périmètre étendu à moins de 300 mètres autour d'un QPV, ce sont 6 559 établissements employeurs de l'ESS qui sont implantés, soit 20,4% du total.

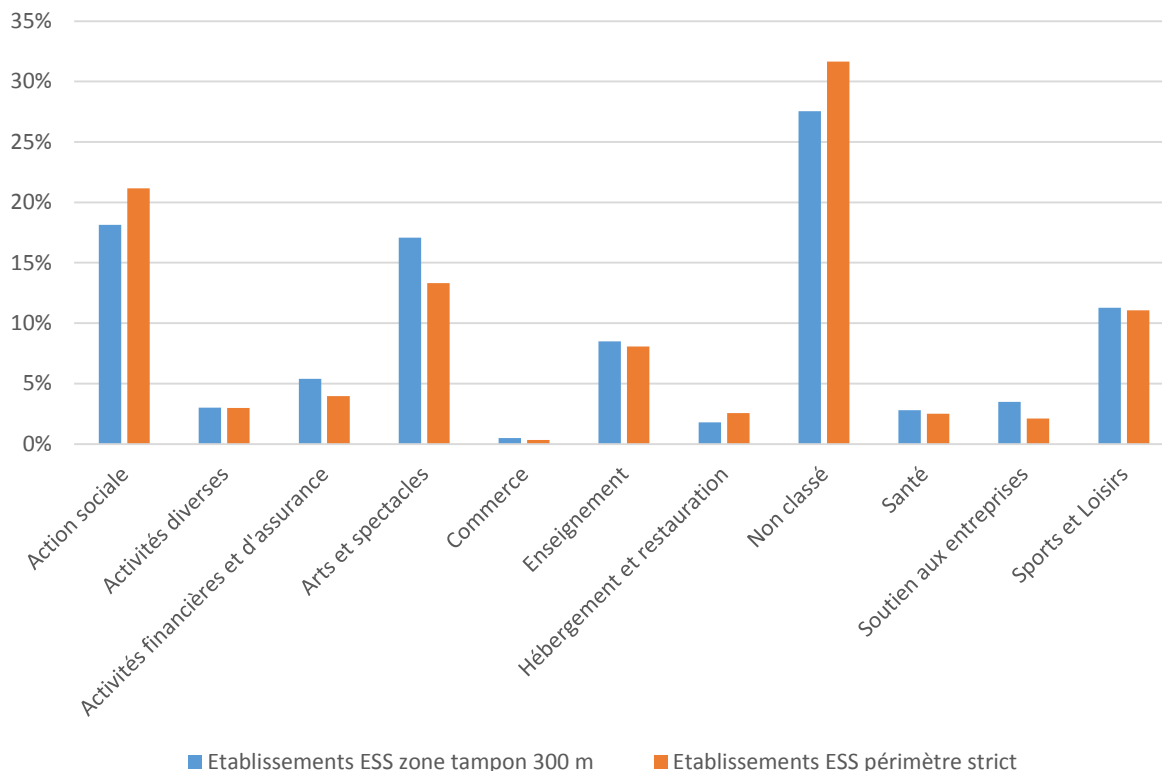
---

<sup>11</sup> *Politique de la ville, orientations pour une nouvelle action régionale*, Rapport pour le conseil régional, Région Île-de-France, février 2015

<sup>12</sup> *QPV : des profils sociodémographiques différents*, CGET, avril 2017

<sup>13</sup> *Les quartiers politiques de la ville en Île-de-France*, Insee Analyses, mars 2017

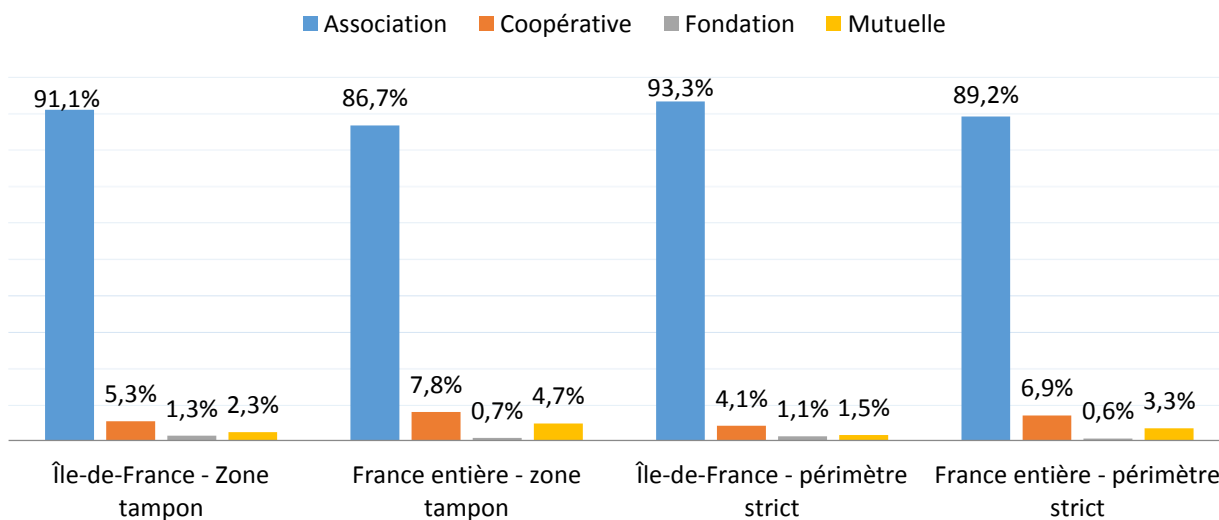
**Graphique 9. Répartition des établissements de l'ESS localisés dans un QPV (ou à moins de 300 mètres) par secteur d'activité**



Source : CGET/ORESS – CRESS Île-de-France, d'après INSEE – SIRENE 2016

L'analyse de cette implantation en termes de secteurs d'activité met en valeur une présence plus forte de structures de l'ESS dans et à moins de 300 mètres des QPV dans les secteurs de l'action sociale, des arts et spectacles et de l'enseignement. La répartition par secteurs d'activités est la même sans les QPV que dans le reste du territoire francilien. Ainsi, l'ESS est relativement plus implantée dans les zones prioritaires et à proximité que pour la France entière.

**Graphique 10. Répartition des établissements de l'ESS dans les QPV (ou à moins de 300 mètres) par famille juridique de l'ESS, en Île-de-France et en France**



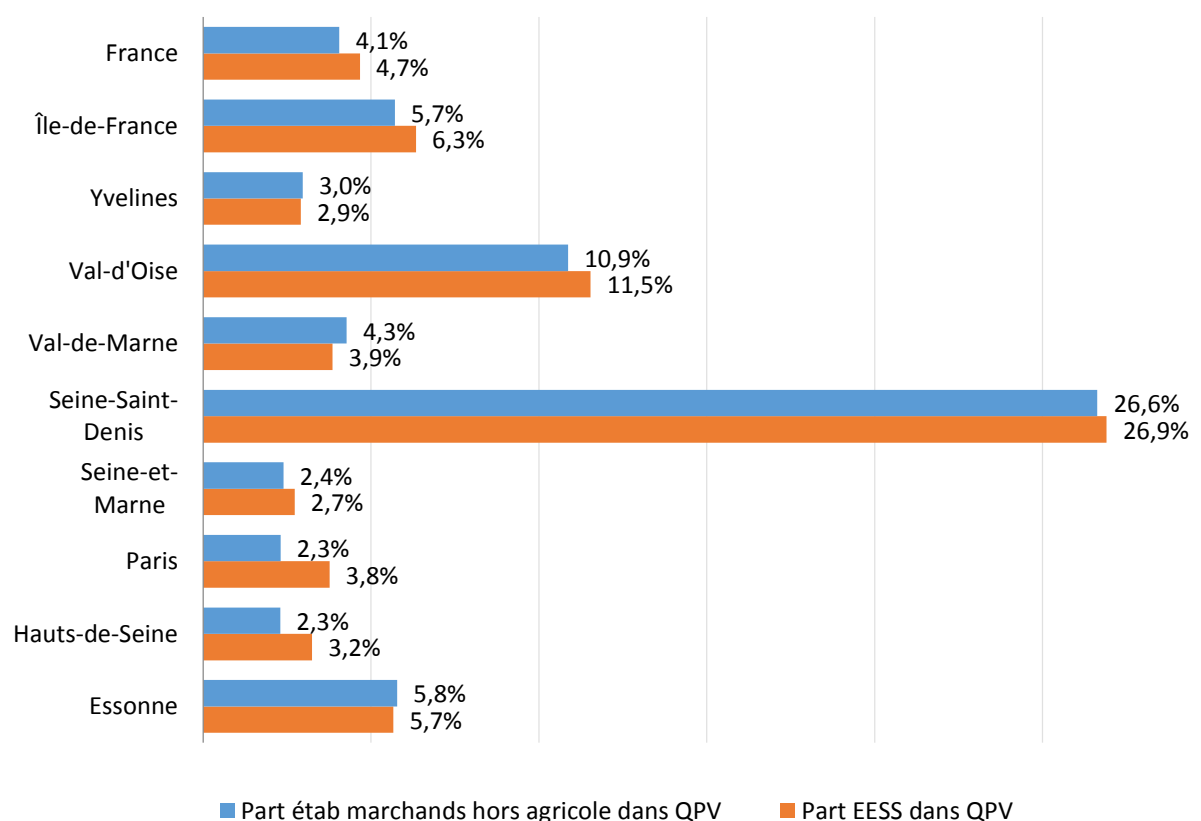
Source : CGET/ORESS – CRESS Île-de-France, d'après INSEE – SIRENE 2016

Les quartiers prioritaires en Île-de-France ont une concentration plus forte de structures associatives que dans la France entière (91,1% contre 86,7% en zone tampon et 93,3% contre 89,2% dans le périmètre strict des QPV). Cette concentration fait mécaniquement baisser la part de structures répondant aux autres statuts juridiques de l'ESS. Tout comme le reste du territoire francilien, les QPV comportent également une part plus forte de fondations, que l'on peut expliquer par une implantation forte de ces structures dans la métropole parisienne.

## DES ETABLISSEMENTS DE L'ESS ANCRES DE MANIERE INEGALE DANS LES QPV DANS LES DEPARTEMENTS

Sur les 8 départements franciliens, la part des établissements de l'ESS implantés dans les QPV est globalement supérieure à la part des établissements marchands hors agricole.

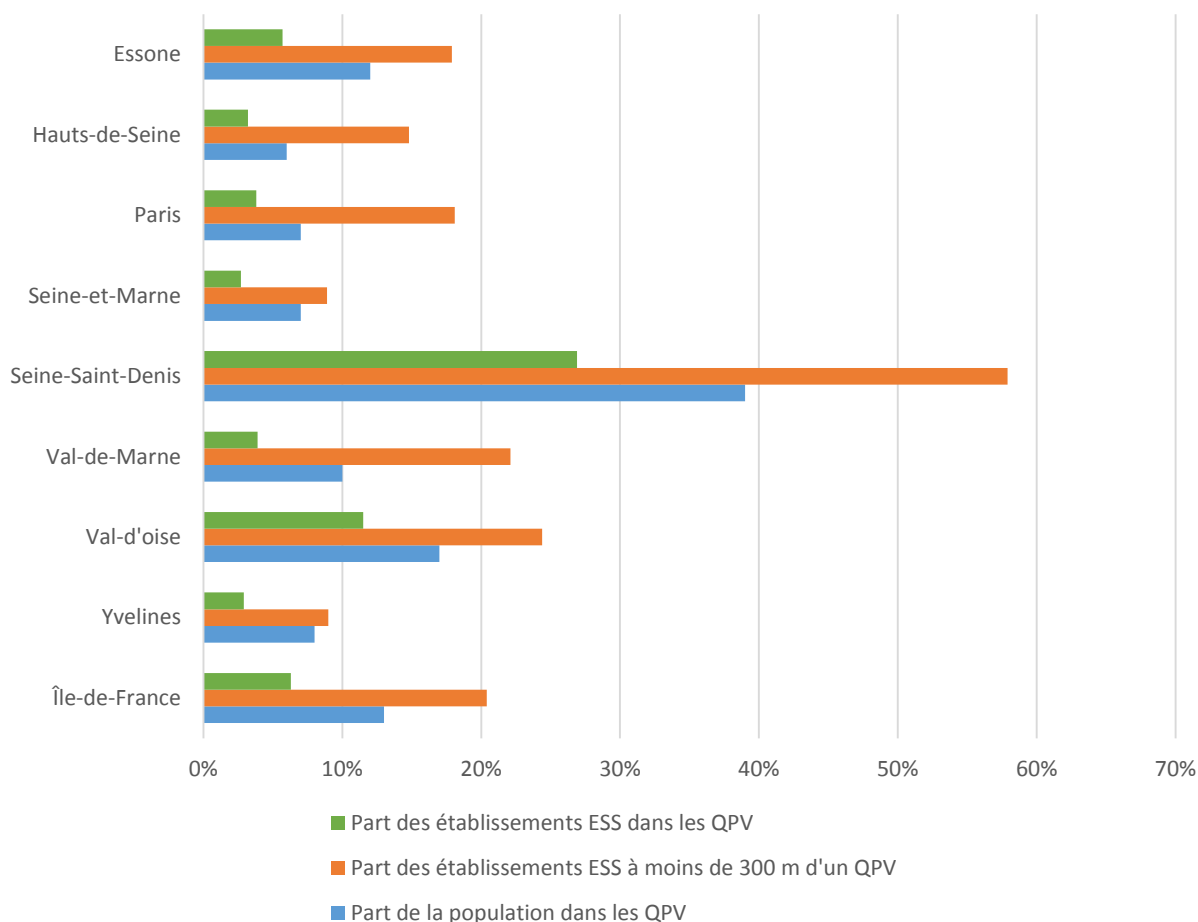
**Graphique 11. Répartition des établissements de l'ESS et hors-ESS dans les QPV par département**



Source : CGET/ORESS – CRESS Île-de-France, d'après INSEE – SIRENE 2016

On remarque ainsi que pour plusieurs départements, les taux d'établissements de l'ESS implantés en QPV ou dans une zone de moins de 300 mètres autour sont supérieurs à la moyenne régionale. C'est le cas pour la Seine-Saint-Denis, où 26,9% des établissements de l'ESS du département sont en QPV et 57,9% des établissements de l'ESS sont situés dans une zone de moins de 300 mètres autour d'un QPV ; mais également pour le Val-d'Oise, qui compte 11,5% des établissements ESS du département en QPV et 24,4% des établissements employeurs de l'ESS dans une zone de moins de 300 mètres autour d'un QPV ; ainsi que pour le Val-de-Marne, où 3,9% des établissements de l'ESS sont en QPV, mais 22,1% des structures de l'ESS sont situées dans une zone de moins de 300 mètres autour d'un QPV.

**Graphique 12. Répartition démographique et répartition des établissements de l'ESS dans les QPV (ou à moins de 300 mètres) par département**



Source : CGET/ORESS – CRESS Île-de-France, d'après INSEE – SIRENE 2016

En Île-de-France, on note que la part de la population à l'intérieur des QPV est relativement importante, en particulier dans le département de Seine-Saint-Denis (39%). Si, pour chaque département, la part des établissements de l'ESS dans le périmètre strict des QPV est inférieure à la part de la population, la part des structures de l'ESS situées dans une zone de 300 mètres autour des QPV lui est toujours supérieure. Une corrélation forte est donc à souligner entre la densité démographique des QPV, relativement élevée en Île-de-France, et l'ancrage des établissements de l'ESS.

## UNE IMPLANTATION DES ETABLISSEMENTS DE L'ESS EN QPV DISPARATE PAR EPCI

**Tableau 7. Détail des EPCI ayant signé un contrat de ville en Île-de-France**

|                     | EPCI_2015                        | Nombre total d'établissements ESS au sein des EPCI 2015 ayant signé un contrat de ville | Dont en QP |      |
|---------------------|----------------------------------|---|------------|------|
|                     |                                  |   |            |      |
| Paris (75)          | Paris                            | 12 029  | 453        | 3,8% |
|                     | CA Melun Val de Seine            | 430   | 38         | 8,8% |
| Seine-et-Marne (77) | CA Pays de Meaux                 | 232   | 7          | 3%   |
|                     | CA Marne la Vallée - Val Maubuée | 203   | 17         | 8,4% |
|                     | CC Plaines et Monts de France    | 178   | 6          | 3,4% |
|                     | CA Marne et Gondoire             | 158   | 0          | 0%   |

|                        |   |       |     |       |
|------------------------|---|-------|-----|-------|
|                        | CA de Sénart                                  | 148   | 6   | 4,1%  |
|                        | CA Marne et Chantereine                       | 110   | 2   | 1,8%  |
|                        | CC du Provinois                               | 101   | 1   | 1%    |
|                        | CC du Pays de Fontainebleau                   | 93    | 0   | 0%    |
|                        | CC Pays de Coulommiers                        | 88    | 0   | 0%    |
|                        | CA de la Brie Francilienne                    | 80    | 0   | 0%    |
|                        | CC Pays de Nemours                            | 66    | 1   | 1,5%  |
|                        | CC Deux Fleuves                               | 63    | 3   | 4,8%  |
|                        | CC du Pays Fertois                            | 58    | 0   | 0%    |
|                        | CC les Portes Briardes Entre Villes et Forêts | 48    | 0   | 0%    |
| Yvelines (78)          | CA de Saint Quentin en Yvelines               | 327   | 20  | 6,1%  |
|                        | CA de la Boucle de la Seine                   | 272   | 10  | 3,7%  |
|                        | CA des 2 Rives de la Seine                    | 231   | 24  | 10,4% |
|                        | CA de Mantes en Yvelines                      | 208   | 24  | 11,5% |
|                        | CA Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine    | 175   | 10  | 5,7%  |
|                        | CC de l'Ouest Parisien                        | 110   | 1   | 0,9%  |
|                        | CA Seine & Vexin Com Agglo                    | 107   | 0   | 0%    |
| Essonne (91)           | CC des Etangs (Cce)                           | 65    | 2   | 3,1%  |
|                        | CA Evry Centre Essonne (Caece)                | 424   | 88  | 20,8% |
|                        | CA Europ'essonne (Cae)                        | 339   | 6   | 1,8%  |
|                        | CA du Plateau de Saclay (Caps)                | 297   | 3   | 1%    |
|                        | CA du Val d'Orge (Cavo)                       | 239   | 11  | 4,6%  |
|                        | CA Les Portes de l'Essonne (CALPE)            | 207   | 6   | 2,9%  |
|                        | CC Etampois Sud Essonne (Ccese)               | 190   | 0   | 0%    |
|                        | CA du Val d'Yerres (Cavy)                     | 142   | 4   | 2,8%  |
|                        | CA Sénart Val de Seine (Casvs)                | 128   | 9   | 7%    |
|                        | CA Les Lacs de l'Essonne (CALE)               | 86    | 24  | 27,9% |
|                        | CC de l'Arpajonnais (Cca)                     | 76    | 1   | 1,3%  |
|                        | CA de Seine-Essonne (Case)                    | 29    | 0   | 0%    |
| Haut-de-Seine (92)     | CA du Mont Valérien                           | 511   | 35  | 6,8%  |
|                        | CA des Hauts de Bièvre                        | 390   | 11  | 2,8%  |
|                        | CA Sud de Seine                               | 292   | 4   | 1,4%  |
| Seine-Saint-Denis (93) | CA Est Ensemble                               | 1 161 | 185 | 15,9% |
|                        | CA Plaine Commune                             | 732   | 427 | 58,3% |
|                        | CA Terres de France                           | 165   | 48  | 29,1% |
|                        | CA de l'Aéroport du Bourget                   | 117   | 20  | 17,1% |
|                        | CA de Clichy S/ Bois - Montfermeil            | 66    | 32  | 48,5% |
| Val-de-Marne (94)      | CA Val de Bièvre                              | 441   | 11  | 2,5%  |
|                        | CA Plaine Centrale du Val de Marne            | 417   | 19  | 4,6%  |
|                        | CA Seine Amont                                | 309   | 24  | 7,8%  |
|                        | CA Haut Val de Marne                          | 161   | 6   | 3,7%  |
| Val-d'Oise (95)        | CA de Cergy-Pontoise                          | 561   | 53  | 9,4%  |



|                                |                |             |             |
|--------------------------------|----------------|-------------|-------------|
| CA le Paris                    | 285            | 22          | 7,7%        |
| CA Val de France               | 258            | 130         | 50,4%       |
| CA de la Vallée de Montmorency | 207            | 5           | 2,4%        |
| CA Val et Forêt                | 185            | 1           | 0,5%        |
| CA Argenteuil - Bezons         | 171            | 32          | 18,7%       |
| CA Roissy Porte de France      | 105            | 2           | 1,9%        |
| CC du Haut Val d'Oise          | 90             | 6           | 6,7%        |
| <b>France métropolitaine</b>   | <b>131 809</b> | <b>9512</b> | <b>7,2%</b> |

Source : CGET/ORESS – CRESS Île-de-France, d'après INSEE – SIRENE 2016

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Au final, les spécificités de l'Île-de-France en matière de concentration des QPV influencent à la hausse les chiffres des établissements de l'ESS dans les QPV sur le plan national.

En effet, l'Île-de-France présente la part des établissements de l'ESS en QPV la plus grande dans l'ensemble des établissements de l'ESS situés dans les QPV français : 20,4 % sont situés dans une zone de moins de 300 mètres autour d'un QPV. C'est également la région qui présente le plus fort taux d'établissements associatifs en QPV : 93,3% en périmètre strict et 91,1% dans une zone de moins de 300 mètres autour d'un QPV.

Bien qu'elle ne soit pas la première région en matière de taux d'implantation des établissements de l'ESS dans des QPV ou à proximité, l'Île-de-France compte le plus d'établissements de l'ESS dans les QPV. Elle contient également le département au plus fort taux d'implantation des établissements de l'ESS dans des QPV ou à proximité (Seine-Saint-Denis, 26,9% des établissements ESS du département sont à l'intérieur des QPV et 57,9% sont situés dans une zone de moins de 300 mètres autour d'un QPV) et l'EPCI au plus fort taux d'implantation des établissements de l'ESS dans des QPV ou à proximité (Plaine-Commune, 58,3% des établissements ESS de l'EPCI sont en QPV et 92,1% des établissements de l'ESS sont localisés dans une zone de moins de 300 mètres autour d'un QPV).

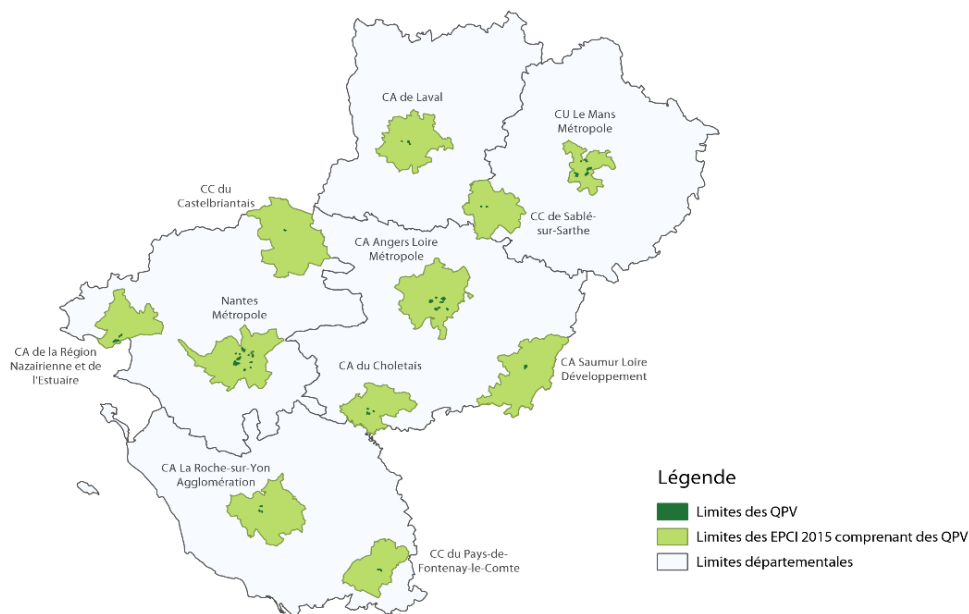
# PAYS DE LA LOIRE

## POLITIQUE DE LA VILLE ET ESS DANS LES PAYS DE LA LOIRE

La région Pays de la Loire compte 17 communes en politique de la ville et 11 EPCI comprenant 46 quartiers pour 142 633 habitants.



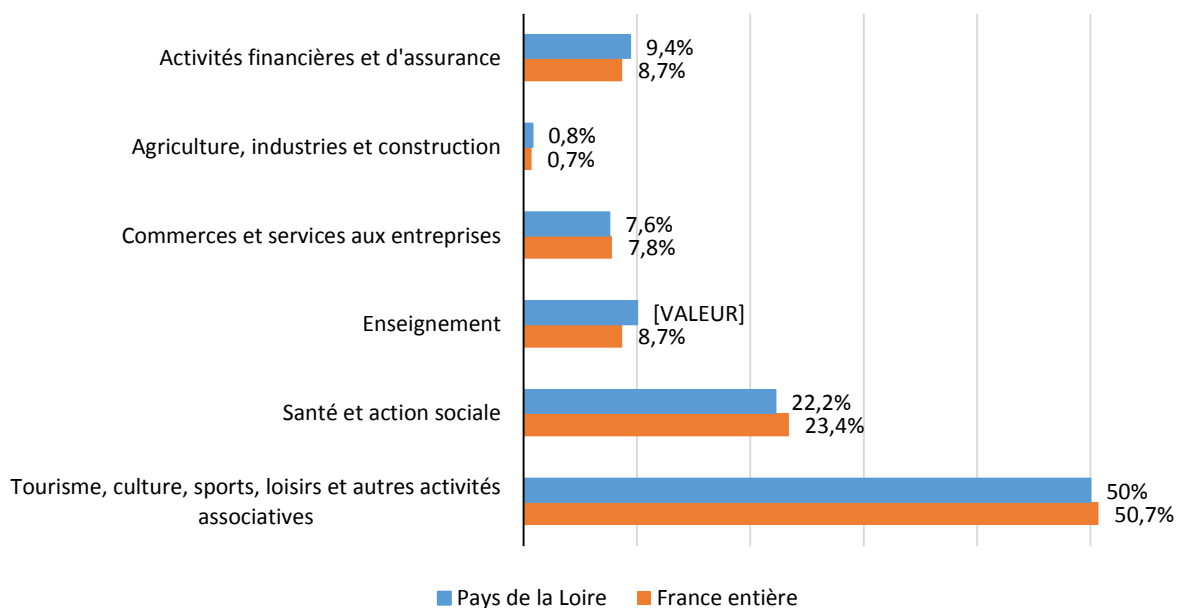
### Localisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en Pays de la Loire



En Pays de la Loire, on compte près de 165 000 salariés dans l'ESS, soit 13,1% de l'emploi privé, répartis dans plus de 15 000 établissements employeurs. 377 de ces établissements employeurs de l'ESS sont situés à l'intérieur du zonage des QPV, ce qui représente 2,3% de l'ensemble des établissements employeurs ESS de la région. Si l'on compare cet indicateur à l'ensemble du champ marchand hors agriculture (1,6%), l'ESS apparaît comme bien implantée dans ces quartiers.

En prenant en compte les établissements situés à 300 mètres des quartiers, on dénombre 1 148 établissements employeurs de l'ESS situés dans ou à proximité des QPV de la région, soit 7,1% des établissements ESS de la région.

**Graphique 13. Répartition des établissements de l'ESS localisés dans un QPV (ou à moins de 300 mètres) par secteur d'activité en Pays de la Loire et en France**

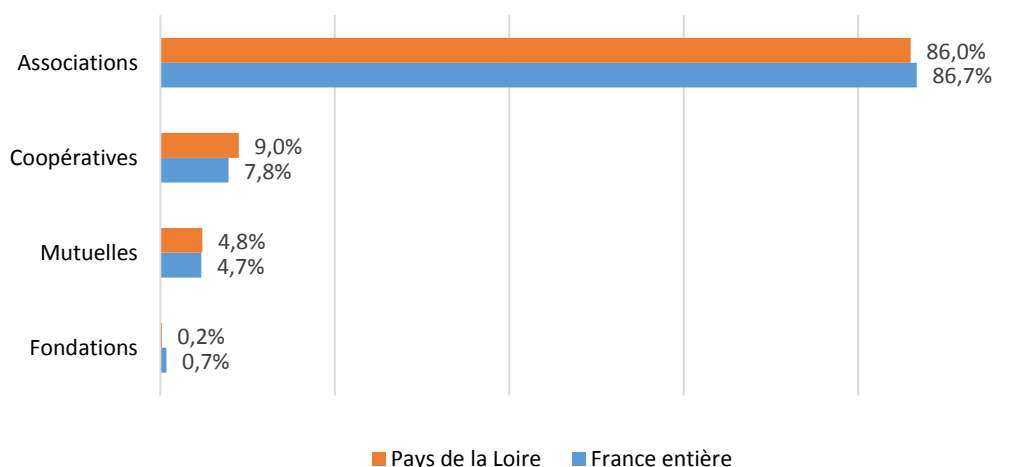


Source : CGET/ORESS – CRESS Pdl, d'après INSEE – SIRENE 2016

Les Pays de la Loire ne font pas exception à la règle et voient les secteurs liés à l'éducation populaire (50%) et à la santé et l'action sociale (22,2%) comme étant les mieux implantés dans les QPV.

On remarque que la part de l'enseignement en Pays de la Loire (10%) est plus élevée que la moyenne nationale (8,7%) : cela s'explique par le poids important de l'enseignement privé dans la région.

**Graphique 14. Répartition des établissements de l'ESS localisés dans un QPV (ou à moins de 300 mètres) par famille juridique de l'ESS en Pays de la Loire et en France**



Source : CGET/ORESS – CRESS Pdl, d'après INSEE – SIRENE 2016

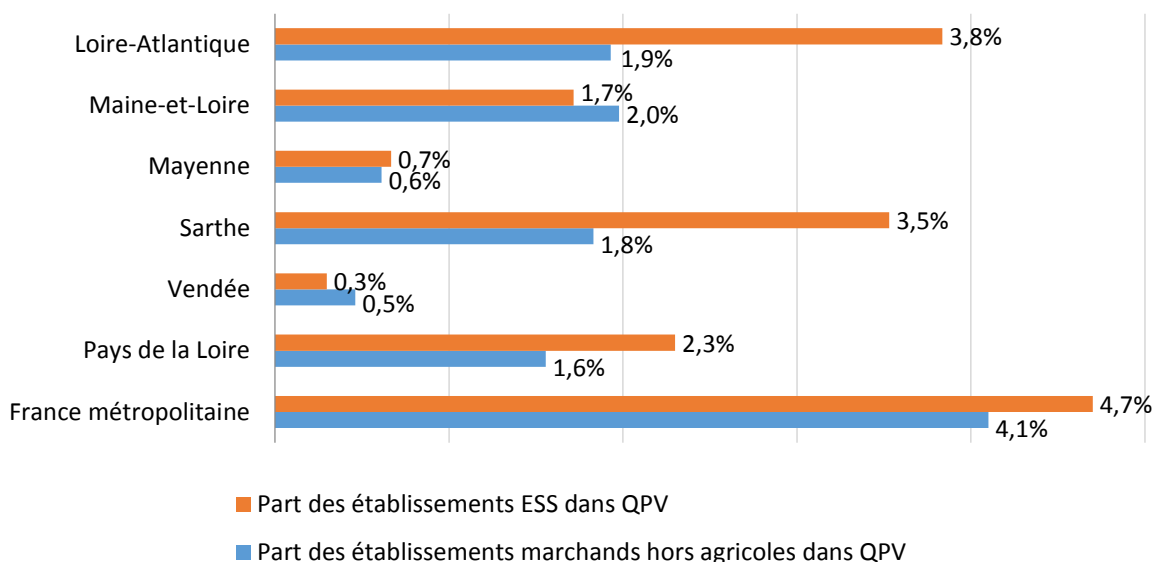
En région, en représentant 84% des établissements de l'ESS, le monde associatif est largement majoritaire. Dans les QPV et leur zone de 300 mètres autour, la tendance est même légèrement plus forte puisque 86% des établissements ESS y étant implantés sont des associations.

On remarque cependant une proportion plus importante de coopératives en Pays de la Loire que sur le plan national, tandis que les fondations sont en revanche très peu implantées dans la région.

## DES DISPARITES D'IMPLANTATION DES ETABLISSEMENTS DE L'ESS SELON LES DEPARTEMENTS

Les Pays de la Loire regroupent 5 départements, dans lesquels la part des établissements de l'ESS ancrés dans les QPV est quasi-systématiquement supérieure à celle des établissements marchands hors agricoles.

**Graphique 15. Répartition des établissements employeurs de l'ESS et hors ESS par département**



Source : CGET/ORESS – CRESS Pdl, d'après INSEE – SIRENE 2016

Si, à l'échelon régional, la part des structures ESS situées dans les QPV est supérieure à celle du secteur marchand hors agriculture, ce n'est pas le cas pour tous les départements.

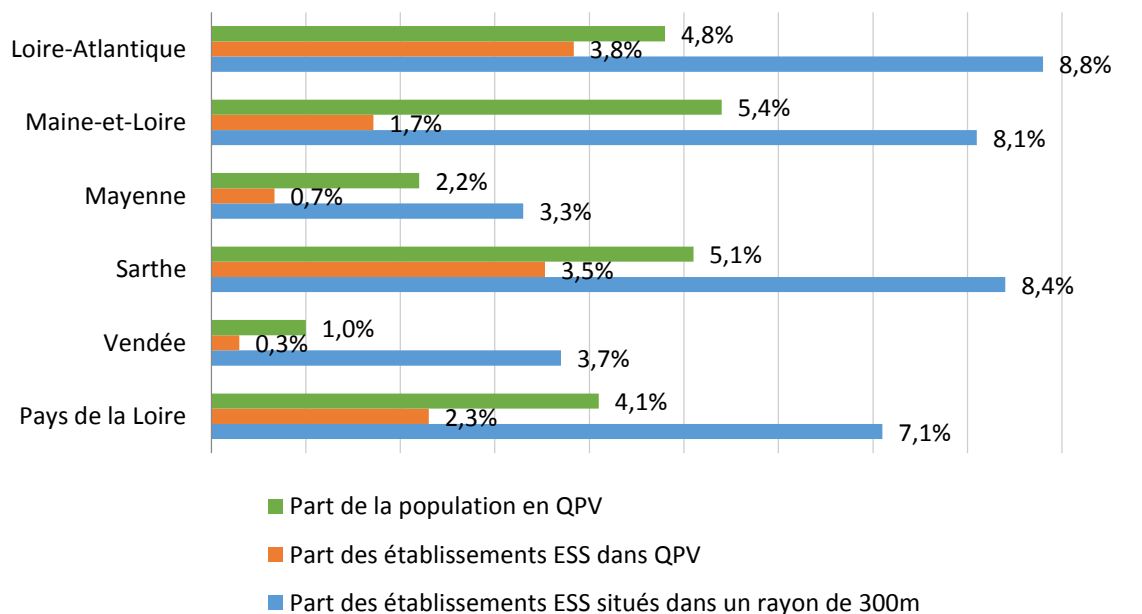
Alors que la Loire-Atlantique et la Sarthe sont motrices sur cette tendance (respectivement + 1,9 points et + 1,7 points), en Vendée et en Maine-et-Loire, la situation s'inverse. Sur ces deux territoires, la part des structures du secteur marchand hors agriculture situées dans les QPV est légèrement supérieure à celle des structures ESS (0,2 points de plus en Vendée et 0,3 points de plus en Maine-et-Loire). En Maine-et-Loire, cela peut s'expliquer par une forte présence d'artisans dans certains QPV.

En Mayenne, la dynamique est plus légère, avec très peu d'écart entre les deux variables (+ 0,1 points pour la part des structures ESS situées dans les QPV).

## UNE PRESENCE IMPORTANTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ESS EN PERIPHERIE PROCHE DES QPV

Dans les Pays de la Loire, la part de la population vivant dans les QPV s'élève à 4,1%<sup>14</sup>.

**Graphique 16. Répartition démographique et répartition des établissements de l'ESS (ou à moins de 300 mètres) par département**



Source : CGET/ORESS – CRESS Pdl, d'après INSEE – SIRENE 2016

Dans chaque département, la part des établissements de l'ESS strictement situés dans les quartiers est inférieure au poids démographique des quartiers. En revanche, une fois prises en compte les structures situées à 300 mètres, cette part devient à chaque fois supérieure : une part importante de l'ESS de la région est donc située dans une bande de 300 mètres autour des QPV.

En outre, plus les départements comptent des pôles urbains denses en activités et en population, plus la part de structures ESS situées à 300 mètres est importante : c'est le cas pour la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Sarthe avec plus de 8% des établissements ESS implantés dans un rayon de 300 mètres.

<sup>14</sup> Source : recensement population 2013, Insee.

## UNE PRESENCE DES ETABLISSEMENTS ESS EN QPV QUI VARIE SELON LES EPCI

**Tableau 8. Détail des EPCI ayant signé un contrat de ville en Pays de la Loire**

| EPCI  | Département      | Etab. ESS dans l'EPCI | Etab. ESS à moins de 300m d'un QPV | Part des Etab. ESS à 300m |
|---|------------------|-----------------------|------------------------------------|---------------------------|
| Nantes Métropole                                      | Loire-Atlantique | 2702                  | 446                                | 16,5%                     |
| CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene) | Loire-Atlantique | 419                   | 44                                 | 10,5%                     |
| CC du Castelbriantais                                 | Loire-Atlantique | 141                   | 7                                  | 5,0%                      |
| CA Angers Loire Métropole                             | Maine-et-Loire   | 1308                  | 247                                | 17,8%                     |
| CA du Choletais                                       | Maine-et-Loire   | 361                   | 46                                 | 12,7%                     |
| CA Saumur Loire Développement                         | Maine-et-Loire   | 268                   | 22                                 | 8,2%                      |
| CA de Laval   | Mayenne          | 519                   | 49                                 | 9,4%                      |
| CU le Mans Métropole                                  | Sarthe           | 814                   | 165                                | 18,1%                     |
| CC de Sablé-Sur-Sarthe                                | Sarthe           | 126                   | 11                                 | 8,7%                      |
| CA la Roche Sur Yon - Agglomération                   | Vendée           | 622                   | 76                                 | 12,2%                     |
| CC du Pays de Fontenay-Le-Comte                       | Vendée           | 143                   | 35                                 | 24,5%                     |

Source : CGET/ORESS – CRESS Pdl, d'après INSEE – SIRENE 2016

Dans les EPCI de la région, la part des établissements ESS situés en proximité des QPV reste en-deçà de 24,5%. Elle semble être corrélée avec l'importance des QPV dans les agglomérations, comme l'illustre le cas de la métropole nantaise. La communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte fait figure d'exception avec une forte concentration de structures ESS dans et autour du QPV.

### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les Pays de la Loire sont une région assez hétérogène en termes de répartition des QPV sur le territoire : la Loire-Atlantique, du fait de la présence de la métropole nantaise, n'a pas le même poids que la Mayenne, département pour lequel il n'y a que la commune de Laval qui compte des QPV. Le nombre d'établissements par département et par type d'EPCI (métropole, communauté d'agglomération ou communauté de communes) dépend fortement de ces typologies de territoire.

Sur deux points, les Pays de la Loire semblent se démarquer des chiffres nationaux : on y trouve davantage de coopératives (du fait d'une culture coopérative forte marquée par une tradition de coopération, notamment dans le domaine agricole) ainsi qu'un monde de l'enseignement très présent sur le territoire régional, également hors QPV, lié à l'histoire de l'enseignement catholique dans le Grand Ouest.

## PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

### POLITIQUE DE LA VILLE ET ESS EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) compte 128 QPV, reflétant une politique orientée vers une population spécifique. En effet, en 2012, 16,9 % des habitants de la région vivent sous le seuil de pauvreté. Il s'agit de la troisième région la plus touchée par la pauvreté en France métropolitaine, derrière la Corse et les Hauts-de-France. La moitié des ménages pauvres de PACA vit avec moins de 764 euros par mois et par unité de consommation. Dans la région comme ailleurs, la pauvreté s'accroît avec la concentration urbaine. Les jeunes et les familles monoparentales sont les plus exposés à ce risque.

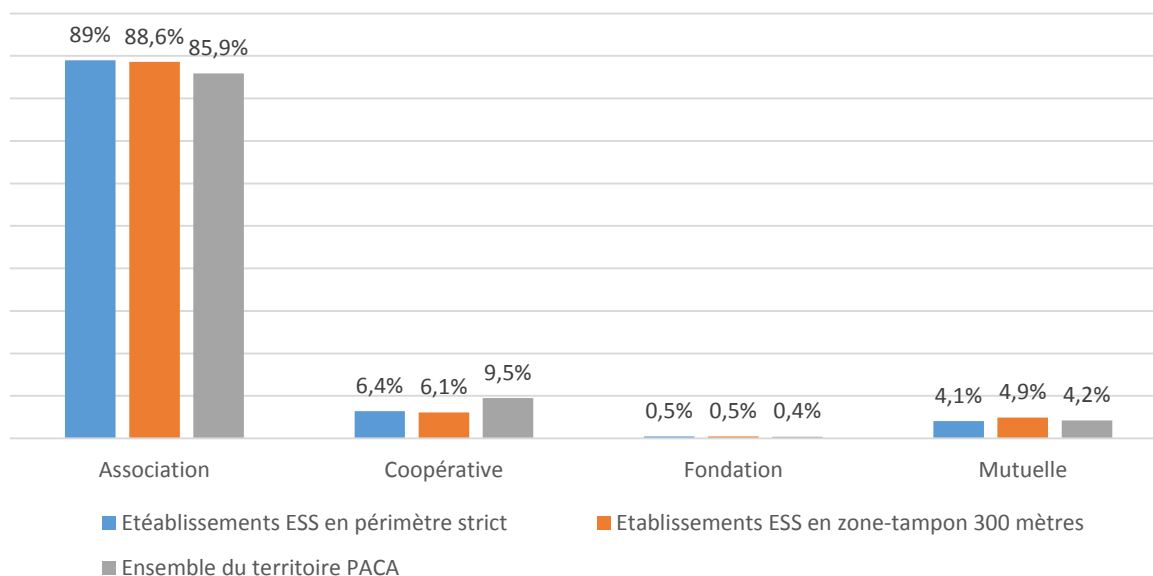
En parallèle, l'ESS représente 10 % de l'emploi sur le territoire de PACA, avec 163 000 emplois salariés et 16 800 établissements employeurs. La région compte ainsi 1 551 établissements employeurs de l'ESS dont l'adresse est située à l'intérieur du zonage des QPV. Cela représente 9,7 % de l'ensemble des établissements employeurs ESS de la région. En comparant cet indicateur à l'ensemble du champ marchand hors agriculture, où seuls 6,2 % des établissements employeurs sont implantés dans un QPV, l'ESS apparaît comme nettement plus implantée dans ces quartiers (+3,5 points).

En ce qui concerne la part des établissements de l'ESS localisés dans les QPV, la région PACA est la 2<sup>ème</sup> en France après l'Île-de-France<sup>15</sup>. Ce constat est le même pour les établissements hors ESS (champ marchand hors agriculture).

En élargissant le périmètre à une bande de 300 mètres autour des QPV, ce sont 3 681 établissements employeurs de l'ESS qui sont situés dans et/ou en proximité des quartiers politiques de la Ville de la région, soit 23% des établissements ESS de la région.

Ces indicateurs peuvent être comparés au poids démographique que représentent les QPV en région : ainsi, la part de la population vivant dans ces quartiers en PACA s'élève à 10,3% pour 8,5% en moyenne nationale.

**Graphique 17. Répartition des établissements de l'ESS localisés dans les QPV en PACA par famille juridique de l'ESS**

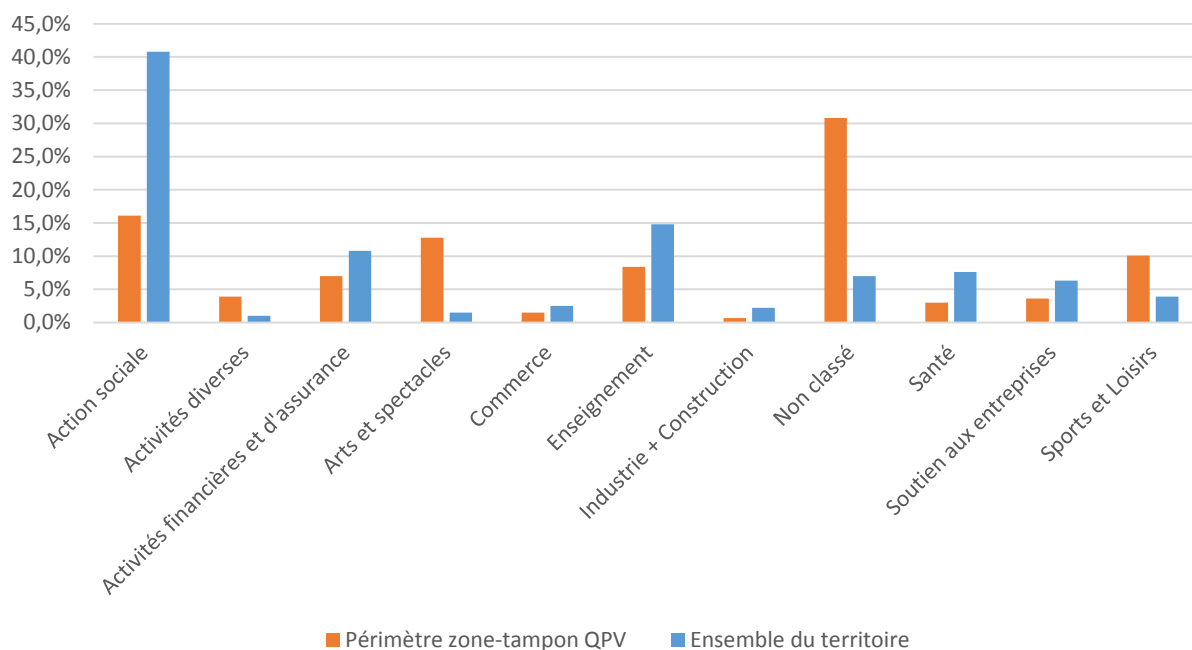


Source : CGET/ORESS – CRESS PACA, d'après INSEE – SIRENE 2016

<sup>15</sup> Voir le cas de l'Île-de-France plus haut.

La répartition par forme juridique montre également une structure différente avec une surreprésentation des associations dans le périmètre strict (+3,1 points) et avec la zone élargie à 300 mètres (+2,7 points) par rapport à l'ensemble du territoire régional. Cela entraîne notamment une sous-représentation des coopératives (-3,1 et -3,4 points). Le taux de fondation est globalement stable et les mutuelles sont légèrement surreprésentées dans les zones à 300 mètres autour des QPV (+0,7 point).

**Graphique 18. Répartition des établissements de l'ESS à moins de 300 mètres des QPV et sur l'ensemble du territoire par secteur d'activité**



Source : CGET/ORESS – CRESS PACA, d'après INSEE – SIRENE 2015 et CLAP 2013

L'observation des secteurs d'activités illustre également des spécificités territoriales entre les territoires QPV et hors QPV en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

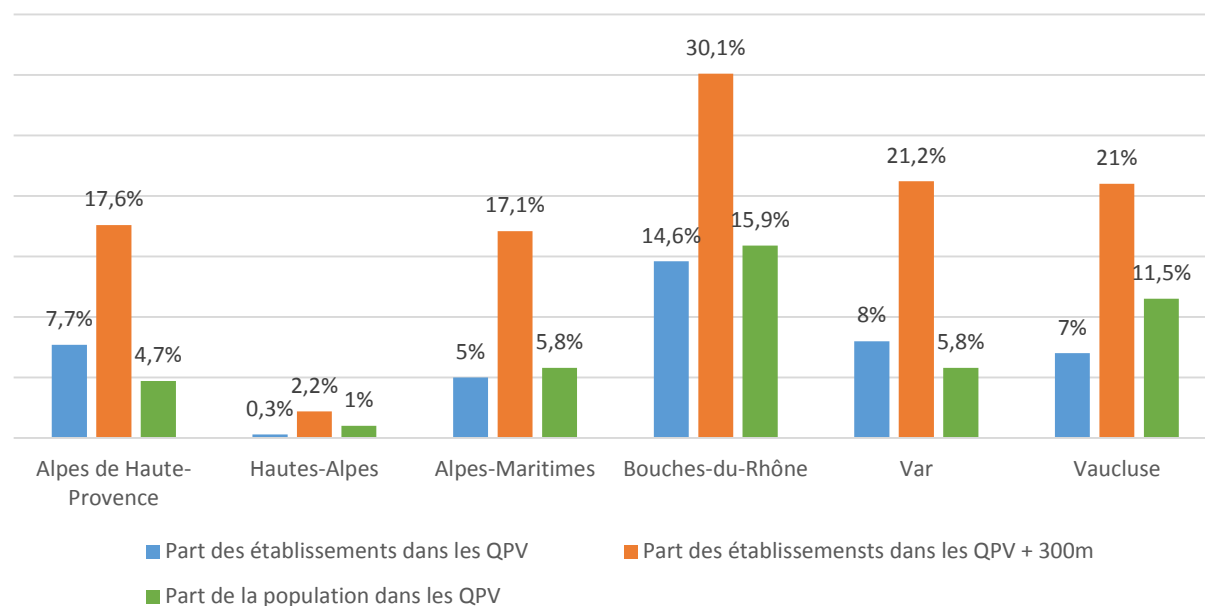
L'action sociale est relativement peu présente dans les QPV par rapport à l'ensemble du territoire régional (jusqu'à 20 points d'écart). A l'inverse, on note une surreprésentation des activités d'enseignement, d'industrie et construction, de la santé et du soutien aux entreprises et des activités regroupées dans les non-classés.

## DES DEGRES D'IMPLANTATION DE L'ESS DANS LES QPV DISPARATES SELON LES DEPARTEMENTS

Sur les 6 départements de la région PACA, la part des structures employeuses de l'ESS situées dans les quartiers est systématiquement supérieure à la part d'établissements marchands, à l'exception des Hautes-Alpes (0,1 point). La part d'établissements employeurs de l'ESS est également supérieure au poids démographique des quartiers dans les Alpes de Haute-Provence et dans le Var. En revanche, une fois les structures situées à 300 mètres prises en compte, cette part devient à chaque fois supérieure au poids démographique des quartiers.



**Graphique 18. Répartition des établissements de l'ESS dans les QPV (ou à moins de 300 mètres) par département**



Source : CGET/ORESS – CRESS PACA, d'après INSEE – SIRENE 2016 et RP 2013

Dans tous les départements de la région, la part des structures ESS situées dans les QPV est supérieure à celle du secteur marchand (hors agriculture), avec près de 5 points d'écart pour les Bouches-du-Rhône à 0,1 point pour les Hautes-Alpes.

La moyenne régionale masque de fortes disparités territoriales. En effet, les Bouches-du-Rhône qui concentrent le plus grand nombre de territoires QPV ainsi que d'établissements de l'ESS voient 14,6% des établissements de l'ESS dans le périmètre strict des QPV. Ce taux est de 30,1% en incluant la zone de 300 mètres : une part importante de l'ESS de la région est donc située dans une bande de 300 mètres autour des quartiers politiques de la ville.

Le département des Bouches-du-Rhône montre une forte spécificité territoriale, dans la mesure où il s'agit d'un département à forte dominante urbaine, qui concentre non seulement le plus grand nombre de QPV, mais aussi la plus forte population en nombre et le plus grand nombre d'établissements de l'ESS, notamment sous l'effet de la préfecture de région. En effet, comme le reste de l'économie, l'ESS est fortement concentrée dans l'agglomération marseillaise, et les QPV rassemblent une part importante de l'espace et de la population. Cela explique le poids important de l'ESS située en proximité des QPV de cette agglomération.

UNE PRESENCE DES ETABLISSEMENTS DE L'ESS DANS LES QPV HETEROGENE SELON LES EPCI

**Tableau 9. Détail des EPCI ayant signé un contrat de ville en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

| EPCI   | Département             | Etab. ESS dans l'EPCI | Etab. ESS à moins de 300m d'un QPV | Part des Etab. ESS à 300m |
|--|-------------------------|-----------------------|------------------------------------|---------------------------|
| CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération              | Alpes de Haute-Provence | 269                   | 80                                 | <b>29,7%</b>              |
| CC Asse-Bléone-Verdon                                | Alpes de Haute-Provence | 14                    | 0                                  | <b>0,0%</b>               |
| Métropole Nice Côte d'Azur                           | Alpes-Maritimes         | 1 356                 | 319                                | <b>23,5%</b>              |
| CA de Sophia Antipolis                               | Alpes-Maritimes         | 486                   | 47                                 | <b>9,7%</b>               |
| CA des Pays de Lérins                                | Alpes-Maritimes         | 347                   | 23                                 | <b>6,6%</b>               |
| CA du Pays de Grasse                                 | Alpes-Maritimes         | 266                   | 65                                 | <b>24,4%</b>              |
| CC du Pays des Paillons                              | Alpes-Maritimes         | 64                    | 3                                  | <b>4,7%</b>               |
| Marseille Provence Métropole (Mpm)                   | Bouches-du-Rhône        | 3 587                 | 1576                               | <b>43,9%</b>              |
| CA du Pays d'Aix en Provence (Capa)                  | Bouches-du-Rhône        | 1 405                 | 213                                | <b>15,2%</b>              |
| CA Salon Etang de Berre Durance (Agglopoie Provence) | Bouches-du-Rhône        | 387                   | 48                                 | <b>12,4%</b>              |
| CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette                 | Bouches-du-Rhône        | 336                   | 59                                 | <b>17,6%</b>              |
| CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Capae)          | Bouches-du-Rhône        | 289                   | 2                                  | <b>0,7%</b>               |
| SAN Ouest Provence                                   | Bouches-du-Rhône        | 203                   | 20                                 | <b>9,9%</b>               |
| CA Rhône Alpilles Durance                            | Bouches-du-Rhône        | 174                   | 40                                 | <b>23,0%</b>              |
| CA du Pays de Martigues                              | Bouches-du-Rhône        | 163                   | 40                                 | <b>24,5%</b>              |
| CA Toulon Provence Méditerranée                      | Var                     | 1 287                 | 416                                | <b>32,3%</b>              |
| CA Dracénoise  | Var                     | 274                   | 101                                | <b>36,9%</b>              |
| CA Var Esterel Méditerranée (CAVEM)                  | Var                     | 267                   | 19                                 | <b>7,1%</b>               |
| CC Coeur du Var                                      | Var                     | 131                   | 12                                 | <b>9,2%</b>               |
| CC Comté de Provence                                 | Var                     | 44                    | 0                                  | <b>0,0%</b>               |
| CA du Grand Avignon (Cogra)                          | Vaucluse                | 889                   | 162                                | <b>18,2%</b>              |
| CA Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove)                   | Vaucluse                | 237                   | 53                                 | <b>22,4%</b>              |
| CC des Pays de Rhône et Ouvèze                       | Vaucluse                | 190                   | 43                                 | <b>22,6%</b>              |
| CC Enclave des Papes-Pays de Grignan                 | Vaucluse                | 140                   | 36                                 | <b>25,7%</b>              |
| CC Pays d'Apt-Luberon                                | Vaucluse                | 128                   | 27                                 | <b>21,1%</b>              |
| CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse      | Vaucluse                | 110                   | 9                                  | <b>8,2%</b>               |
| CC Luberon Monts de Vaucluse                         | Vaucluse                | 102                   | 32                                 | <b>31,4%</b>              |
| CC des Sorgues du Comtat                             | Vaucluse                | 83                    | 16                                 | <b>19,3%</b>              |
| CC Rhône Lez Provence                                | Vaucluse                | 54                    | 25                                 | <b>46,3%</b>              |

Source : CGET/ORESS – CRESS PACA, d'après INSEE – SIRENE 2016 et CLAP 2013

Si certains EPCI ne comptent aucun établissement de l'ESS à proximité des QPV (comme la CC Asse-Bléone-Verdon ou la CC Comté de Provence), d'autres EPCI de la région témoignent à l'inverse d'une forte représentation des établissements de l'ESS.

Ainsi, l'agglomération de la région comptant le plus grand nombre de structures de l'ESS situées à proximité des QPV est Marseille Provence Métropole (1 576), suivi de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (416) et la Métropole Nice Côte d'Azur (319).

La Communauté de commune Rhône Lez Provence (Vaucluse) et Marseille Provence Métropole se distinguent fortement par la part des établissements de l'ESS situés à proximité des QPV qui dépasse les 44%.

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région très hétérogène concernant la répartition des QPV sur le territoire. Le département des Bouches-du-Rhône concentre à lui seul 51% des territoires QPV de la région, alors que celui des Hautes-Alpes ne compte qu'un territoire QPV. Pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, les QPV concernent plus de 10% de la population du département.

Provence-Alpes-Côte d'Azur semble également se démarquer des chiffres nationaux par une faible présence d'établissements relevant de l'action sociale, et à l'inverse une surreprésentation des activités d'enseignement, d'industrie et construction, de la santé et du soutien aux entreprises et de celles que l'on regroupe dans les non-classés.

# CONCLUSION

Ainsi, cette première analyse quantitative sur les territoires permet de mieux connaître les spécificités du lien entre établissements de l'ESS et QPV. Si chaque région présente ses propres particularités, on retrouve au fil des portraits précédents quelques éléments transversaux :

- ▶ La proportion d'établissements employeurs de l'ESS implantés dans les QPV est plus importante que celle des établissements hors du champ de l'ESS ;
- ▶ Les établissements employeurs de l'ESS sont davantage présents dans une zone de 300 mètres autour des QPV qu'en leur sein même ;
- ▶ Ils sont d'autant plus implantés dans la zone-tampon que la part de la population à l'intérieur des QPV est importante ;
- ▶ En ce qui concerne la forme juridique, ce sont davantage des associations ;
- ▶ En ce qui concerne les secteurs d'activité, on retrouve surtout des établissements à l'œuvre dans l'action sociale et la santé, ou dans les activités liées à l'éducation populaire ;
- ▶ Plus on affine l'analyse géographique, en passant en l'occurrence du niveau régional au niveau intercommunal, plus on se rend compte que les disparités peuvent être fortes entre les territoires en matière d'ancrage des établissements de l'ESS dans les QPV.

# LIMITES ET PISTES DE TRAVAIL

Ce premier état des lieux est intéressant à plusieurs titres : un partenariat inédit, une échelle d'analyse fine et une approche cartographique. Il apporte des résultats sur un niveau géographique pertinent : notamment, observer les deux échelles territoriales (périmètre strict et périmètre « zone tampon » de 300m) apporte une réelle plus-value sur l'analyse des quartiers prioritaires.

Toutefois, la principale limite que l'on peut formuler sur les données présentées porte sur le fait que le seul indicateur analysé est la présence d'établissements de l'ESS. Traditionnellement, les Observatoires de l'ESS portés par les CRESS étudient en détail l'emploi et ses caractéristiques : nombre de salariés, contrats, temps de travail, métiers, salaires etc. De plus, le manque de comparaison réelle entre ESS et privé hors ESS (qui s'explique par une différence de champ), empêche une caractérisation plus fine de l'ESS, de ses spécificités et de son impact dans les quartiers prioritaires.

La mesure et l'observation de l'ESS dans les quartiers prioritaires peut donc encore être affinée. Nous listons ici plusieurs idées à même d'améliorer notre présent travail et de renforcer le partenariat entre le réseau des CRESS et le CGET dans les années à venir. Les trois premières peuvent être priorisées pour l'année 2017 :

1. Approfondir l'étude des liens potentiels entre implantation de l'ESS dans les QPV et données de territoire (exemple : taux de chômage, niveau de vie...) :
  - croiser avec les données socio-économiques à disposition du CGET16, mais aussi avec d'autres indicateurs comme le bénévolat et l'engagement des habitants des quartiers prioritaires ;
  - croiser avec des données sur les personnes bénéficiaires de l'action publique (aides sociales etc.) ;
  - faire le lien avec les travaux en cours entre le réseau des CRESS et l'IEP de Grenoble sur l'ancrage local des entreprises de l'ESS (construction d'une typologie) ;
2. Acquérir des données sur l'emploi : nous avons ici développé uniquement l'analyse sur les données des établissements ;
3. Mieux comparer l'ESS et le reste de l'économie pour pouvoir identifier plus finement le réel poids économique de l'ESS dans les QPV ;
4. Etudier des données de l'ESS en dynamique (emplois et établissements) afin d'observer les tendances (création/destruction d'emplois et d'établissements, mutation/évolution...)
5. Disposer, via les contrats de ville ou des enquêtes, des données sur les acteurs non pas implantés directement dans les QPV, mais y intervenant ;
6. Analyser la date de création et si possible d'implantation des établissements ESS dans les QPV, afin de vérifier nos hypothèses sur la concentration de l'ESS dans la zone tampon ;
7. Etudier la notion de siège des entreprises de l'ESS pour vérifier nos hypothèses sur les différences périmètre strict / zone tampon ;
8. Prendre en compte les Outre-mer ;
9. Enfin, développer une ou des études spécifiques, plus qualitatives, sur des territoires précis d'observation :
  - mesure d'impact / effet levier... des entreprises de l'ESS sur ces territoires ;
  - étude des modèles économiques.

---

<sup>16</sup> Voir ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500477>

# METHODOLOGIE

Les données analysées dans le présent travail résultent d'un croisement entre la liste des entreprises de l'ESS et le périmètre géographique des quartiers politiques de la ville (QPV), grâce à un géo-référencement des établissements employeurs de l'ESS<sup>17</sup> réalisé par le CGET.

La liste des entreprises de l'ESS, tenue par le réseau des CRESS à partir de la base SIRENE 2016 de l'INSEE, recense les entreprises et les établissements employeurs qui s'inscrivent dans le périmètre de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales de l'ESS)<sup>18</sup> et dont les données « emploi » ont été mise à jour au plus tard en 2014.

Les périmètres des QPV ont été fixés par décrets<sup>19</sup> : ils correspondent à des zones géographiques urbaines caractérisées « par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants »<sup>20</sup>.

Les contours des QPV étant tracés par rapport à des critères démographiques, le choix a donc été fait de prendre en compte une zone-tampon de 300 mètres au-delà du périmètre strict des QPV. Ces derniers sont en effet définis par des critères de population : il était donc nécessaire d'élargir le périmètre afin de prendre en compte les espaces d'activité dans lesquels sont plus à même de se retrouver les établissements employeurs de l'ESS.

## L'OBSERVATOIRE NATIONAL ET LES OBSERVATOIRES REGIONAUX DE L'ESS

Créé en 2008 par le CNCRESS, l'Observatoire national de l'ESS est un dispositif inédit de suivi et de mesure de l'ESS en France. Il s'appuie sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, pour assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Dans les régions, les Observatoires régionaux de l'ESS réalisent des diagnostics et panoramas territoriaux, des analyses comparatives et prospectives, des études thématiques et territoriales, des notes de conjoncture, des enquêtes et baromètres. L'ensemble de leurs publications est disponible sur le site Internet du CNCRESS.

## L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES EN POLITIQUE DE LA VILLE

L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) est prévu par l'article 1<sup>er</sup> de la loi pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui le missionne pour analyser la situation et les trajectoires des résidents des quartiers prioritaires, mesurer l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, contribuer, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires et évaluer les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville. Il doit élaborer une méthodologie nationale et apporter son concours aux structures locales d'évaluation. Il a également pour mission l'analyse spécifique des discriminations et des inégalités entre les femmes et les hommes. L'ensemble des données et statistiques qu'il produit sont établies par sexe.

---

<sup>17</sup> Voir l'outil de géo référencement sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/>.

<sup>18</sup> Périmètre tel que défini par la [Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014](#).

<sup>19</sup> Il s'agit du [décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014](#) pour la métropole et du [décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014](#) pour les départements et collectivités d'outre-mer.

<sup>20</sup> [Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014](#).

Ce travail collaboratif a été réalisé avec les contributions de :

- ▶ Pierre Crépel et Léo Voisin, CRESS Ile de France
- ▶ Karine Féniès-Dupont et Marie Teyssier, CRESS Pays de la Loire
- ▶ Manon Lambert, CRESS Provence-Alpes Côte-d'Azur
- ▶ Anne-Sophie Reulier, CRESS Centre Val de Loire
- ▶ Marc Figard, CRESS Bourgogne-Franche Comté
- ▶ Arnaud Matarin, Benjamin Roger, Camille Azière, CNCRESS
- ▶ Laure Cardinal, Pascal Dieusaert, Sabine Thibaud, CGET



Contact :

**Conseil National des CRESS**

3 – 5 rue de Vincennes  
93100 Montreuil

Benjamin Roger,  
Responsable de l'Observatoire national de l'ESS – CNCRESS  
[benjamin.roger@cncres.org](mailto:benjamin.roger@cncres.org)

Camille Azière,  
Chargée d'études à l'Observatoire national de l'ESS – CNCRESS  
[camille.aziere@cncres.org](mailto:camille.aziere@cncres.org)